



Institut Paul Bouchet

Château de Goutelas – 277, route de Goutelas – 42130 Marcoux
 Association déclarée en Préfecture le 25 juin 2019 sous le n° W751252888
 J.O. 29 juin 2019

« PAUL BOUCHET ET L'UTOPIE ÉTUDIANTE » - SESSION N°3- 28 MARS 2024

SANTÉ, SÉCURITÉ SOCIALE, MUTUALISME

DOSSIER

Notes pour la discussion et liens du dossier MNEF sur le site du Germe p 2-3

Paul Bouchet : Sécurité sociale et mutualité étudiante, intervention dans un séminaire du Germe (1998) p 6

Youcef Bousalham, et **Bénédicte Vidaillet**, « Mutuelles étudiantes et concurrence: le péché originel » *Mediapart* Billet de blog 9 mars 2015 p 10

Robi Morder, « La mutuelle nationale des étudiants de France : exemple d'une gestion étudiante expropriée », dans, Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon, Robi Morder (coord), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Syllepse, collection Germe, 2007. p 14

Didier Fischer « La santé des étudiants : entre tuberculose et maladies mentales (1918-1968) », dans, Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon, Robi Morder (coord), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Syllepse, collection Germe, 2007. p 24

Camilo Argibay, « La MNEF et les étudiants : de la réalisation de l'autonomie à l'autonomie de l'organisation (années 1940 – années 1980) » dans Aurélien Casta et Emmanuel Porte (coord.), *L'autonomie en mouvements, revendications syndicales et mobilisations étudiantes*, Paris, Syllepse, collection Germe, 2015 p 37



Paul Bouchet et Pierre Sicard : table-ronde sur les 60 ans de la mutualité étudiante. Musée de la Résistance de Grenoble. 11 juin 2008. Photo Cité des mémoires étudiantes.

Notes pour l'atelier du 28 mars. R.M.

Pistes de discussion.

Dans ce dossier, les documents renvoient à la fondation, puis aux problèmes qui ont mené à la disparition de la MNEF, puis du régime de sécurité social étudiant.

Rappelons que la mutuelle a été créée par la volonté de l'UNEF de la charte de Grenoble (l'étudiant jeunes travailleur intellectuel a droit à une protection sociale). Le travail de lobbying du syndicat étudiant débouche sur la création d'un régime étudiant de SS dans le cadre du régime général, et à sa gestion par une mutuelle.

La crise du syndicalisme étudiant des années 1960, son affaiblissement puis sa division ont favorisé la création de plusieurs mutuelles (et leur concurrence avec ses effets néfastes), l'autonomisation des appareils mutualistes par rapport au mouvement étudiant qui en était pourtant le fondateur, et, lois du marché aidant, des éléments de corruption.

Faut-il se contenter d'une simple affiliation individuelle au régime général de la sécurité sociale, avec une simple représentation d'organisations étudiantes dans les caisses de sécurité sociale noyées dans la masse ? Faut-il une auto-organisation des étudiants, avec leurs problèmes spécifiques de santé, dans un cadre démocratique revenant aux sources de la SS de la Libération ? Faut-il lier étudiants et jeunes dans une même structure ?

Ce sont des questions examinées par ailleurs sur les questions de rémunération (séance 1), ou de précarité qui se posent ici aussi.

Dossier MNEF sur le site du Germe

<http://www.germe-inform.fr/?p=934>

Etude générale

Robi Morder, [« Eléments pour une histoire politique de la MNEF »](#), parue dans *Les Cahiers du Germe* spécial 4, 2003

Sur notre site, dans les actualités

[Mutuelles étudiantes et concurrence: le péché originel](#) *Youcef Bousalham et Bénédicte Vidaillet*

[Régime et mutualisme étudiants en débats : la LMDE mise sous administration](#) (15 juillet 2014)

[La LMDE, « un révélateur des difficultés de l'économie sociale »](#), entretien avec Robi Morder (*Le Monde*, 18 juillet 2013)

Prosopographie

[présidents de la MNEF 1948-2000](#) Liste des présidents de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) de sa création en 1948 à sa dissolution en 2000. [membres des BN de la MNEF et administrateurs délégués 1970-1983](#) La liste est sans aucun doute incomplète, du moins en ce qui concerne les administrateurs délégués (membres du conseil d'administration chargés de mission). En effet, ces listes sont annexées aux comptes-rendu des CA (puisque c'est le CA qui désigne et le BN et les administrateurs délégués). Si pour les BN il y a une certaine [...]

[Pierre Sicard](#) (1923-2016)

[Jan Pierre Delaville](#) (1933-2017)

Témoignages :

[biographie : Charles Lebert 1923-2003](#) Charles Lebert, considéré comme « le père de la sécurité sociale étudiante » est né en 1923, et décède en 2003. A Rennes, il suit des études qui l'amènent au doctorat en chirurgie dentaire, mais il suit aussi des études de lettres, et c'est au titre de délégué de la corpo des lettres de l'AGE de Rennes [...]

Thèses, mémoire, livres

[Camilo Argibay, De l'amphithéâtre à l'hémicycle ? Socialisation au métier politique et réseaux militants des dirigeants étudiants de la MNEF \(1962-1986\)](#) Camilo Argibay, *De l'amphithéâtre à l'hémicycle ? Socialisation au métier politique et réseaux militants des dirigeants étudiants de la MNEF (1962-1986)*, thèse de doctorat de science politique, Renaud Payre (dir.), Université Lyon 2, soutenue le 2 décembre 2011, 410 p. À l'heure où le Sénat s'interroge à nouveau sur la gestion des mutuelles étudiantes[1], la thèse [...]

[Camilo Argibay, La MNEF, une école du pouvoir](#) ARGIBAY, Camilo, *La MNEF, une école du pouvoir*, mémoire de master « sciences des sociétés et de leur environnemen », option sciences politiques, IEP Lyon, 2005, Professeur Renaud Payre (dir). La Mutuelle nationale des étudiants de France, et plus globalement le mutualisme étudiant, ont fait l'objet de peu d'études universitaires : nous avons la thèse de Jacques-Antoine Gau, [...]

Camilo Argibay, « La MNEF et les étudiants : de la réalisation de l'autonomie à l'autonomie de l'organisation (années 1940 – années 1980) », in Aurélien Casta et Emmanuel Porte (coord.),

L'autonomie en mouvements, revendications syndicales et mobilisations étudiantes, Paris, Syllepse, collection Germe, 2015.

Camilo Argibay. « Des militants en costume cravate. Regard socio-historique sur l'engagement des dirigeants étudiants de la MNEF (1973-1986) », *Le mouvement social*, n° 248, 2014.

Camilo Argibay, « De la transgression acceptée à la réprobation généralisée. Le scandale de la MNEF au prisme du temps long (années 1979-1990)3, *Terrains et Travaux*, n° 22, 2013/1.

Youcef Bousalham, *Culture sociale et solidaire et valeurs commerciales dans l'organisation, entre cohérences et contradictions, le cas d'une mutuelle étudiante*, thèse en sciences de gestion, université de Lille 1, 2012.

Jean Degage, Francis Kessler, « La gestion étudiante du régime étudiant de sécurité sociale par les mutuelles étudiantes », RDSS 3/2009, dossier « Mutualité et protection sociale ».

Michaël Delafosse, *Qu'est-ce que la mutualité des étudiants ?*, Paris, Archipel, 2006.

[Guy Dovert, Scandales à la MNEF/](#) AKR 1998. Sans attendre notre article à paraître dans les Cahiers du Germe spécial N° 4 sur le sujet, il est nécessaire de parler de ce livre à mi-chemin du rapport financier et du pamphlet, mélange qui nuit à chacun des deux genres. Nous laisserons de côté les parties [...]

Didier Fischer « La santé des étudiants : entre tuberculose et maladies mentales (1918-1968) », dans Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon, Robi Morder (coord), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Syllepse, collection Germe, 2007.

Didier Fischer Robi Morder *La fondation santé des étudiants de France au service des jeunes malades depuis 1923*, Clermont-Ferrand, Un Deux Quatre Editions, 2010.

Didier Fischer Robi Morder ; « La santé des étudiants à la Cité internationale universitaire de Paris : entre ardente nécessité et obsolescence de circonstance », Dzovinar Kévonian et Guillaume Tronchet 5dir), *Le campus-monde, la Cité universitaire internationale de Paris de 1945 aux années 2000*, Rennes, PUR, 2022.

Jacques-Antoine Gau *Le régime de sécurité sociale des étudiants* LGDJ 1960

Pierre Masson, « Les étudiants du PSU et la MNEF », in Roger Barralis, Jean-Claude Gillet (dir), *Au cœur des années soixante. Les étudiants du PSU*. Paris, Publisud, 2010.

Mnef, *Dictionnaire des 40 ans*, Paris, 1988 (réalisé principalement par Jean-Jacques Hocquard).

Robi Morder, « De la mutualité pour les étudiants à la mutualité étudiante : une première tentative pendant la Seconde guerre mondiale », communication au colloque du Germe et de la Cité des mémoires étudiantes, « Revisiter le 11 novembre 1940 : étudiants, lycéens et résistance », 22 novembre 2010, à paraître.

Robi Morder, « La mutuelle nationale des étudiants de France : exemple d'une gestion étudiante expropriée », in Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon, Robi Morder (coord), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Syllepse, collection Germe, 2007.

[Robi Morder, Trois livres pour un enterrement à propos de : Olivier Spitakis, Tout sur la MNEF; Eric Decouty, Les scandales de la MNEF, la véritable enquête; Jean-Christophe Cambadélis, Le chuchotement de la vérité](#) La MNEF est morte, mais alors même que les opérations de liquidation de la succession en faveur de la ME (Mutuelle des Etudiants) ne sont pas achevées, règne une intense activité éditoriale.

[Robi Morder, De la « génération » comme argument de vente... à propos d'une série d'articles sur la « génération MNEF »](#), *Cahiers du germe trimestriels* N° 13/14, 2000.

Olivier Spitakis, *Tout sur la MNEF*, Paris, Editions n° 1, 2000.

Joan Taris, *De l'engagement à l'entreprise. La création et le développement de la Société mutualiste des étudiants du Sud-Ouest (1971-1993)*, mémoire de master en histoire et théorie du politique, IEP Paris, 2007.

[Alain Tourret, Philippe Nauche, rapport, Les mutuelles étudiantes, quel avenir?](#) Rapport N° 1778 Commission d'enquête assemblée nationale (Alain Tourret Président, Philippe Nauche Rapporteur) Deux tomes. 110 F (disponible en téléchargement sur le site internet de l'assemblée nationale sous format PDF ou sous format texte) Des députés de droite avaient réclamé une commission d'enquête sur la MNEF, l'Assemblée nationale avait décidé [...]

Guy Trastour, *L'hygiène mentale en milieu étudiant. Histoire et avatars d'une équivoque, 1952-1967*. Thèse de doctorat, Paris, EPHE, 1986

Jean Veillon, « Le régime étudiant de sécurité sociale », *Droit social* N° 11 – 1977

Archives

Jean-Philippe Legois et Robi Morder :

– « [Il faut sauver les archives de la MNEF](#) », *Cahiers du Germe trimestriels* n° 18. 2001.

– [Il faut toujours \(et encore\) sauver les archives de la MNEF](#) *Cahiers du Germe trimestriels* n° 27, 2008.

Marina Marchal, « Le fonds d'archives de la Direction générale de la Fondation santé des étudiants de France (FSEF) », *Cahiers du Germe*, n° 28, 2009.

Robi Morder, « Les archives MNEF et FSEF à la BDIC », *Cahiers du Germe trimestriel*, n° 9, 1998

Paul Bouchet : Sécurité sociale et mutualité étudiante

Intervention de Paul Bouchet dans le séminaire du Germe du (...) 1998, après les interventions de Robi Morder et de Jacques Delpy. Nous avons retranscrit la cassette enregistrée pour publier cette intervention dans le présent numéro.

Sur les causes relativement récentes de la situation actuelle, je suis comme tout le monde, je lis les journaux. Comme d'habitude je ne crois pas aux explications purement techniques. Il est évident qu'il y a des difficultés techniques, financières, etc. C'est la vie, c'est classique. Ce qui m'intéresse c'est les concepts en action. Qu'est-ce que cela veut dire une mutualité étudiante aujourd'hui par rapport à ce qu'elle fut au départ, puis par rapport à ce qu'elle devrait être demain pour autant que le concept de mutualité étudiante ait encore un sens. Ce cela qui m'intéresse, pour le reste je suis peu informé, heureusement nous avons la chance exceptionnelle que tu [Jacques Delpy] sois là ce qui permet d'éclairer cette période de transition.

Sur le point de départ, je peux confirmer ce que tu [Robi Morder] qui est évident, l'histoire de la mutuelle n'a absolument aucun sens, dans le milieu étudiant en tous cas, hors du syndicalisme. C'est une création du syndicalisme, c'est une création sortie entièrement du cerveau du syndicalisme. Il n'y avait pas de mutualité. La tradition même de Strasbourg c'est après qu'on a pensé à cela, cela n'a pas joué le moindre rôle dans la création, en revanche cela nous a conforté dans notre idée, l'AG de Strasbourg était une très bonne AG, on échangeait beaucoup avec elle. Mais au départ ce que l'on a nous, c'est-à-dire ceux qui veulent la rénovation syndicale, la charte de Grenoble exprime vraiment ce que l'on veut. « Jeune travailleur intellectuel », c'est le langage nouveau, on veut une sécurité sociale, elle est en train de se faire, mais elle est en train de se faite

contre, c'est vrai, l'état d'esprit dominant dans le milieu étudiant, et encore plus chez les parents d'étudiants. On le fait contre le milieu, le syndicalisme veut cela mais le milieu étudiant dans son ensemble ne le veut pas encore. C'est la minorité syndicale, c'est une minorité qui à l'époque croît en nombre et en influence, c'est une minorité montante.

Dans une AG comme la nôtre il est clair qu'on est majoritaires en nombre même d'étudiants, plus de 50%. Donc on a le droit de parler, mais c'est après des batailles là comme ailleurs. Alors je rappelle pour ceux qui ne le sauraient pas que nous c'était fort simple : véritablement on gérait d'une façon spartiate au niveau de l'héroïsme hérité de la résistance. On gérait dans cet état d'esprit là mais, en revanche, il est très clair que l'on ne devait pas être à la merci de gens qui allaient discuter pendant des heures comme cela reprenait déjà dans les amphis, ça commençait déjà à discuter. A ce moment-là nous, la mutuelle, qui était la première, la mutuelle lyonnaise, nous avons jumelé la carte de l'AG avec la carte de la mutuelle. On ne pouvait pas avoir l'un sans l'autre. Comme à l'époque déjà pour tous ceux qui avaient besoin de se nourrir il y avait le restaurant, il y avait tout, etc. il est évident bien sûr qu'il y a eu quelques types, notamment ceux qui étaient logés dans leur famille même à Lyon, qui criaient à la « carte forcée », l'immense majorité des étudiants non. Ils regardaient les services qu'on leur rendait, on leur apportait un nouveau service, c'était clair ! C'est pour vous dire que cela n'avait pas de sens de distinguer la mutuelle du syndicalisme, pas de sens !

Alors c'était possible parce qu'en même temps il n'y a pas que les professions libérales qui s'écartaient de l'optique première de l'assurance universelle telle que conçue en 1945, il y a eu ce

moment, cela aurait pu être autrement, où les fonctionnaires par la loi Morice ont voulu garder leur gestion mutualiste. Nous, nous avons sauté sur le prétexte juridique, comme un prétexte, nous nous serions saisis de n'importe quoi pour avoir cette gestion. Il n'y avait pas de raison qu'on ne l'ait pas. Mais c'est vrai que la difficulté était de convaincre à l'intérieur même des AG, même les dirigeants des AG. Le camarade des Beaux-Arts que tu évoquais là, il a même la phrase célèbre où ça se termine avec une envolée style des vieux congrès sur « le corbillard des libertés ». Il y a comme cela des images, des métaphores, on a l'impression qu'elles anticipent un cauchemar, alors c'était cauchemardesque. Et c'est vrai qu'il a fallu à un moment donné.... Je me souviens comme hier, à Nice on n'aurait pas eu la majorité. Cela ne veut pas dire qu'on a triché, car on appliquait le propos de Waldeck-Rousseau, « en démocratie l'essentiel est d'avoir raison, la majorité est une question de date ». Mais nous voulions avoir la majorité, et – c'est la différence - sans manip. L'histoire de la mutuelle serait sans doute autre si nos successeurs avaient eu autant que nous le souci de convaincre la majorité sans manip. Parce que, qu'on le veuille ou non, ça c'est la différence fondamentale. Mais on a jonglé à Nice de justesse, parce qu'il fallait qu'on mette en route, à l'intérieur des AG, on est passé de justesse. En même temps l'opinion était en train de bouger, à l'intérieur des AG, Après on a été très confortés. Le syndicalisme, dans les dix premières années, était très fier car cela restera une fierté extraordinaire du syndicalisme étudiant d'avoir réalisé ça. Car cela s'est fait très très rapidement. Quand tu dis qu'il y avait des dispensaires à Paris et Lyon, c'est trois ans après qu'on crée la mutuelle, c'est ahurissant. On n'avait pas de moyens. Alors la gestion mutualiste, vous vous rendez compte, on demandait une gestion mutualiste. La gestion mutualiste des fonctionnaires ils avaient leurs cotisations, ils avaient un système... Nous on n'avait rien ! On ne cotisait pas, c'était proprement et juridiquement parlant un petit peu

audacieux. Alors on se référait à un tas de choses. La loi Morice, elle nous servait comme habillage juridique, mais il y avait tout de même la tradition coopérative. Ceux qui nous comprennent mal ne comprennent pas pourquoi autant nous affirmions le syndicalisme et en même temps nous ne voulions pas renoncer à la tradition. Chez nous on avait repris en mains un restaurant, il s'appelait restaurant coopératif de l'AGEL. Il y avait même un tel mythe que quand on a inauguré notre matériel qui avait été payé pour partie avec l'argent de l'Etat, on a fait inaugurer par le recteur qui faisait grise mine, on avait mis que ce matériel « acquis grâce à l'effort étudiant développé pendant » tant d'années, était « PROPRIETE ETUDIANTE en gros du restaurant coopératif. La notion juridique nouvelle de propriété étudiante... C'est un état d'esprit, et ça il y avait l'héritage de toutes les œuvres de l'Unef d'avant-guerre, qui étaient quelque chose. Ca, on n'avait pas craint un instant, pour un syndicalisme qui était en train de se faire, dans la période conquérante, de dire : on sera capables de gérer. Tout ce que j'ai à dire aux nouvelles générations c'est faites-en autant, enfin, assumez enfin les problèmes de votre génération. On l'a quand même fait, et on était du même bois que vous. A l'époque on a eu cette audace, non seulement se battre pour avoir le texte, mais de se dire on le fera. C'est évident, on n'a pas douté un instant.

Alors on gérait de façon spartiate, j'aime bien cette gestion-là, je crois que c'était ça la gestion syndicale. C'était notre force. Au-delà, on l'a dit, sur les dix premières années je considère que c'est un des meilleurs succès de la modernisation de la politique de santé publique notamment au profit des jeunes.

Alors à l'autre bout, moi ma réaction, je sais bien que le monde et les temps changent. On ne se trouve plus dans l'optique de la génération d'après-guerre, ni quantitativement ni qualitativement dirais-je. Quantitativement il est certain que le changement d'échelle est fantastique. Le problème il est un problème générationnel. Il serait temps qu'on n'oublie pas

que nous on avait tenu à dire, en tant que jeunes, en tant que travailleurs, en tant qu'intellectuels, j'aimerais bien que les étudiants à l'heure de ce défi extraordinaire qu'est la réforme de la mutualité, s'il faut la sauver, se souviennent de cela, qu'ils sont d'abord solidaires de leur génération. Or le changement de nombre est considérable. Tu dis qu'il y a 700/800 000 mutualistes étudiants à l'heure actuelle. Alors il faut voir les écarts d'âge, cela fait du 18 à un peu plus de 25 ans, parce que ça s'allonge. Mais ce qui est important c'est que dans l'ensemble de la jeunesse actuelle il y a une crise sur sa situation sociale, ce n'est pas propre au milieu étudiant. Je suis à ATD Quart monde, je crois avoir le devoir de le faire. Mais enfin vous savez aussi qu'à l'heure des dix ans du RMI le problème de ce que l'on donne ou ne donne pas aux 18-25 ans est un problème absolument essentiel pour l'avenir, plus que le mode de gestion technique qu'un jour ou l'autre on trouvera. Qu'est-ce qu'on fait vis-à-vis des 18-25 ans. Alors Rocard, père du RMI, dit qu'il ne faut pas leur donner le RMI à eux... Peut-être ? Mais moi j'aimerais bien entendre les voix de cette génération-là. Notre génération a dit ce qu'elle voulait et ce qu'elle refusait. Il serait peut-être temps de voir derrière le technique justement, ce qui est le défi à relever. Or je ne vois pas comment à l'heure actuelle on ferait une mutuelle étudiante isolée du problème de la génération des 18-25 ans. Il ne s'agit évidemment pas de faire des privilégiés, il ne s'agit pas de les faire des laissés pour compte à l'inverse, mais qu'est-ce que signifie vraiment mutuelle étudiante avec le nombre nouveau par rapport au reste de la jeunesse, et avec, avec ce que j'appelle le qualitatif, le fait que peu à peu on a renoncé à toute gestion directe. Or nous on faisait de la gestion directe, les restaurants étaient en gestion directe. Derrière le mythe autogestionnaire il n'y a jamais eu aussi peu une

authentique école de gestion. Notre gestion a appris. C'est d'ailleurs ce qu'on a fait de mieux. Notre génération a finalement peu donné de grands « politiques », il y avait une certaine méfiance, une certaine allergie pour certains. En revanche dans l'ordre ce qui a fait la vie professionnelle, sociale, etc. c'est relativement considérable. Les choses n'auraient pas été ce qu'elles auraient été s'il n'y avait pas eu le syndicalisme étudiant, c'est certain.

Alors pour maintenant, c'est ce défi qui est à relever. Ce n'est pas ce syndicalisme éclaté... L'élection n'a même pas de sens. Des gens qui ne peuvent pas se mettre entre eux, même sous forme de coordination pour refaire un syndicalisme ayant un pourcentage honorable de cette immense masse, comment peut-il sauver en même temps la mutualité étudiante. Je ne comprends pas, je ne suis pas un apôtre de la formule unitaire de la libération. Il est vraisemblable que vu le nombre actuel il faut une formule plus souple, plus variée. On ne peut pas passer son temps à se disputer des clientèles de plus en plus minces comme c'est le cas depuis vingt/trente ans. Autant il est évident que la naissance de la mutualité était tributaire de la naissance du syndicalisme et en dépend, autant la crise qui a suivi aussi, et c'est la crise du syndicalisme qui explique beaucoup de choses. Car un syndicalisme vivant, non éclaté, en tous cas ayant gardé une force suffisante, n'aurait pas laissé les dérives telles qu'elles sont. Donc il faut reprendre le problème là où il a été laissé, en tous cas pour ma part c'est ce qu'au bout de mon expérience je considère à penser. Et qu'on aimerait entendre davantage des voix des gens de la génération directement en cause pour nous dire : voilà les schémas que l'on propose, qui ne sont pas forcément la mutualité à l'ancienne, soit dit au passage.

ELECTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA SECTION PARISIENNE DE LA M.N.E.F.

LISTE D'UNION
pour la Défense
de la Sécurité Sociale Etudiante

Lebert , Président de la Section Parisienne de la M.N.E.F., Dentaire.				
Lesuisse Vice-Président	—	—	—	Droit.
Le Pen	—	—	—	—
Girard ,	—	—	—	Médecine.
Nicolay , Secrét. général	—	—	—	Sciences pol.
Péricard	Lettres		Péronne	Beaux-Arts
Mousnier-Lompré	Droit		Rigalleau	Dentaire
Mlle Durnerin	—		Löhner	Lettres
Rouquette	—		Balland	—
Dubpis	Médecine		Rudent	—
Mlle Ravel	Sciences		Suillerot	Droit
Beibgbeder	—		Plin	—
Mlle d'Arcy	Inst. Catho.		Noyer	—
Tassart	—		Castellane	—
Guillemain	Agés		August	—
Wintenberger	Dentaire		Daumarie	—
Queinnec	Lettres		Mouret	—
Etcheverry	—		Certain	Médecine
Pappon	Droit		Richard	—
Guibert	—		Desgrez	Sciences
Micheu	—		Mlle Sorel	—
Douël	—		Desirest	—
Lamarque	Médecine		Thierr	—
Vasseur	—		Fustier	Inst. Catho
Guillaume	Sciences		François	—
Bourély	Pharmacie		Jouany	Pharmacie
Desjeux	Sciences Polit.		Battino	—
Gambin	Ponts		Arcadias	Sciences Polit.
Girod	Agro.		Destribats	Mines

Mediapart Billet de blog 9 mars 2015

Mutuelles étudiantes et concurrence: le péché originel

Par **Youcef Bousalham**, maître de conférences à l'Université de Rouen et **Bénédicte Vidaillet**, professeure à l'Université Paris Est Créteil

A quoi sert-il de créer des mutuelles si c'est ensuite pour les mettre dans des conditions concurrentielles qui ne peuvent que les conduire à s'éloigner du mutualisme et de ses valeurs ? La réflexion politique sur le mutualisme étudiant ne peut échapper à ce type de questionnement... Pendant trois ans, nous avons pu mener une recherche auprès de l'une des principales mutuelles étudiantes, notamment auprès des "développeurs" et "conseillers" chargés de préparer et mettre en oeuvre la "campagne" d'affiliation et d'adhésion des étudiants dans les universités. Certes, les pratiques commerciales et concurrentielles observées, de même que les modes de management (formation, recrutement, techniques d'incitation et de sanction, etc.) qui produisent ces pratiques, sont très loin des idéaux mutualistes. Mais le contexte de concurrence frontale dans lequel se trouve placées les mutuelles étudiantes est en grande partie à l'origine de ces évolutions, comme nous l'expliquons ci-dessous.

Une enquête d'Envoyé Spécial diffusée le 12 février dernier posait la question dans son titre même : « Faut-il supprimer les mutuelles étudiantes[1] ? ».

Une enquête qui omet un point essentiel : le contexte de concurrence et la rivalité que se livrent les mutuelles étudiantes sur le terrain

Elle insistait sur les difficultés des mutuelles étudiantes - et notamment de la LMDE, première d'entre elles en France puisqu'elle affine la moitié des étudiants - à rembourser efficacement ses adhérents. Grâce à des techniques de caméra cachée au sein de la LMDE, l'enquête montrait inefficacité et incohérences organisationnelles, procédures défailtantes, personnel dépassé, etc. Posant la question d'une réforme nécessaire du mutualisme étudiant, et éventuellement d'une disparition de ces mutuelles, la journaliste attribuait la difficulté de poser sereinement ce débat aux relations consanguines entre la LMDE, l'UNEF, principal syndicat étudiant largement financé par la LMDE, et certains membres du gouvernement pour qui l'UNEF a servi de tremplin politique. Enfin, le coût de la gestion de ce régime spécifique, trois fois supérieur à celui de l'assurance maladie était également pointé du doigt.

Quelle que soit sa qualité, ce reportage, omet un aspect essentiel de ce qui se joue actuellement pour la LMDE – et plus largement pour les mutuelles étudiantes : la situation de concurrence effrénée dans laquelle elles sont mises. Un aspect qui devrait être pris en compte pour réfléchir à leur avenir et qui n'est pas sans lien avec leur coût de gestion élevé et la désaffection vis-à-vis du mutualisme étudiant à laquelle nous assistons indiscutablement. Les mutuelles étudiantes évoluent en effet dans une situation de duopole dans lequel, depuis le début des années 70, dans chaque région, deux organisations sociales, militantes et non lucratives se partagent le marché étudiant et réalisent plus de 90% de leur chiffre d'affaires en concurrence frontale sur un même lieu (établissements d'enseignement supérieur) et sur une même période (la rentrée universitaire) : la période de « campagne ». Cette campagne entraîne des dépenses de communication considérables et fait l'objet d'une préparation minutieuse notamment par les personnes des départements dits de « développement » de ces mutuelles qui sont prêts à tous les excès pour « rabattre »[2] les étudiants, potentiels affiliés ou adhérents.

Rivalité concurrentielle et agressivité commerciale

Pendant trois ans, nous avons pu analyser la relation de concurrence entre deux des principales mutuelles étudiantes en concurrence sur le territoire (région anonyme) et observer, sur une vingtaine de sites universitaires, les pratiques commerciales mises en place par les « développeurs » et « conseillers » qui sont chargés, au moment de la rentrée, d'informer, d'affilier et de faire adhérer les étudiants, ainsi que leurs pratiques de rivalité concurrentielle vis-à-vis de leurs alter-ego concurrents. Etonnés, pour ne pas dire consternés par ces pratiques à l'opposé de leur mission de service public et des principes mutualistes affichés par ces organisations, nous avons décidé d'étudier les modes de management et de gestion des ressources humaines à l'origine de ces pratiques : recrutement, formation, techniques de motivation et d'incitation des conseillers, etc. Parce qu'il ne s'agit pas, pour nous, de pointer du doigt une mutuelle en particulier, mais bien de produire une réflexion générale sur le système de mise en concurrence des mutuelles étudiantes, nous avons choisi de respecter l'anonymat de ces organisations.

Concrètement, voici quelques éléments issus de nos observations qui illustrent clairement l'ambiance de concurrence entre elles.

Une rivalité très concrète

Déjà, en amont, la négociation de l'emplacement des stands avec les services de scolarité est stratégique, l'objectif étant de toucher le maximum d'étudiants. Les enjeux pour chaque mutuelle conduisent à des tensions très fortes entre concurrents et les développeurs négocient très durement les emplacements de leur stand avec les services de scolarité des universités. Ces négociations, que nous avons pu observer, peuvent amener à des situations où les responsables des services de scolarité, doivent parfois s'interposer, y compris physiquement, entre concurrents pour éviter des affrontements. Les développeurs interrogés expliquent qu'il s'agit de « ne pas céder un centimètre » et de ne pas perdre leur première confrontation directe avec leur concurrent à l'entame de la campagne.

Pendant la campagne, les tensions sont également manifestes entre les conseillers concurrents sur les sites. Tout d'abord, il faut « rabattre » les étudiants sur son stand. Les rabatteurs concurrents sont situés côte à côte et parfois amenés à entrer en contact physique pour diriger l'étudiant vers le bon stand.

Les conseillers reçoivent en amont de la campagne une formation complète où ils apprennent comment « accompagner l'étudiant, le faire asseoir, le diriger vers l'inscription sans qu'il se fasse attraper par la concurrence » à l'aide de techniques variées : « rabattage statique », « assis », « statique debout », « mobile debout », tenant compte de la présence ou non des parents, etc.

Une fois l'étudiant « rabattu », les conseillers peuvent enfin commencer leur mission. En théorie, celle-ci est une mission d'information et de service public ; dans les faits, elle se résume souvent à vendre leur mutuelle par tous les moyens. La mitoyenneté des stands permet aux conseillers rivaux de s'observer en permanence, d'écouter les argumentaires de leurs concurrents et soit de les déconstruire ensuite auprès des étudiants, soit d'intervenir directement pour démontrer le caractère fallacieux de tel ou tel argument ou dénigrer la mutuelle rivale en dénonçant notamment les problèmes de qualité de service discutés plus haut. L'intensité du rabattage et l'exaspération qui résulte des jeux de déstabilisation entre conseillers concurrents, entraînent régulièrement des querelles et agressions physiques entre eux.

Des techniques de vente musclées

L'intensité concurrentielle et la primauté accordée à la vente sur les idéaux alternatifs se retrouvent également dans les pratiques de vente auprès des étudiants. Les conseillers, obnubilés par les objectifs qu'ils ont à réaliser, comprennent vite qu'ils peuvent exploiter le manque d'information des étudiants pour leur proposer des complémentaires santé ainsi que des services additionnels. En effet, les étudiants sont en général peu renseignés sur leur couverture médicale. Ils comprennent bien qu'il est obligatoire de s'affilier à une mutuelle étudiante pour la partie sécurité sociale (parce que cela est spécifié sur leur dossier d'inscription à l'université) mais ils ne sont pas toujours certains d'être couverts par la complémentaire santé de leurs parents. Sur les stands, les conseillers n'hésitent pas à exploiter ce déficit d'information et à laisser entendre que la souscription à une complémentaire santé est également obligatoire, selon un argumentaire bien rôdé.

Sur certains sites, en utilisant ces techniques de vente qui amènent l'étudiant à ne plus différencier sécurité sociale (obligatoire) et complémentaire

(facultative), les conseillers sont capables de multiplier leurs ventes de complémentaires santé par trois. De plus, les mutuelles étudiantes, une fois admises sur le site d'inscription universitaire, n'hésitent pas à proposer de nombreux services additionnels tels que des contrats d'assurance, des ouvertures de comptes chez une banque partenaire, des cartes de réduction, etc. Le caractère alternatif de la mutuelle n'est alors non seulement plus rempli, mais surtout, il est instrumentalisé en étant réduit à un argument commercial pour convaincre, par exemple chez les étudiants dont la discipline peut les amener à apprécier ce type d'arguments (les étudiants en lettres ou en sociologie étant identifiés comme tels).

Des pratiques aux modes de management

Les observations menées et les témoignages recueillis montrent que ces pratiques, loin d'être contingentes ou de constituer des dérives locales non désirées, sont au contraire le produit de modes de management et de gestion des ressources humaines spécifiques, en amont de et pendant cette campagne : pilotage par les objectifs de vente ; recrutement sélectionnant les profils les plus agressifs et les plus à même de s'engager dans la rivalité concurrentielle et de ne pas la contester ; formation favorisant la vente au détriment de l'information ; préparation à l'utilisation de techniques de rivalité agressives (y compris physiquement) ; mise en concurrence des conseillers entre eux par des affectations « au mérite » et des « réunions de motivation » ; précarisation salariale des conseillers ; modes d'animation et de contrôle privilégiant la pression sur les conseillers et la reproduction des comportements attendus.

Les mutuelles étudiantes que nous avons observées sont des organisations à but non lucratif. Elles appartiennent à l'économie sociale et solidaire et se revendiquent officiellement comme des organisations alternatives (notamment par rapport aux assurances privées.). Pourtant, loin de se battre pour remettre en cause ce contexte concurrentiel et mener à bien leur mission d'information et de sensibilisation militante, elles s'engagent pleinement dans une lutte fratricide où tout travail d'information est rendu impossible. Une question essentielle est alors d'expliquer ce phénomène et de s'interroger sur la capacité de ces mutuelles étudiantes en particulier et des organisations alternatives en général à remplir leur mission

sociale et alternative dans des contextes de concurrence frontale.

Le contexte concurrentiel : un élément déterminant pour les organisations sociales et solidaires en général et les mutuelles étudiantes en particulier

Le cas du mutualisme étudiant présente des conditions idéales pour réfléchir à cette question et remettre en cause des idées reçues. En effet, on peut ici difficilement se satisfaire de l'explication souvent invoquée selon laquelle c'est la concurrence d'organisations capitalistes classiques voire les effets de la mondialisation qui pervertissent les mutuelles et les forcent à développer des pratiques et modes de management incohérents. En l'espèce, seules deux mutuelles sont en situation de concurrence directe, elles opèrent sur un marché régulé par l'Etat, dans un contexte strictement français. C'est donc bien la situation de concurrence elle-même qu'il s'agit d'interroger, une situation concurrentielle particulière dont les acteurs des mutuelles étudiantes n'arrivent pas à s'extraire.

C'est d'ailleurs ce qu'avaient pressenti certains acteurs lors de la décision historique de créer un deuxième réseau mutualiste étudiant venant concurrencer la MNEF – initialement la seule mutuelle étudiante. Le risque induit par cette situation de concurrence inédite était alors pointé dans un rapport moral de 1972[3] par les adhérents qui craignaient une surenchère commerciale risquant « d'entraîner une désaffectation à l'égard de la mutualité ». Rappelons que dans les années 1970, plusieurs mutuelles régionales constituées en réseau souhaitaient jouir de la même prérogative de gestion de la sécurité sociale étudiante que celle accordée à la MNEF, ce qui leur avait été octroyé en 1972 par le gouvernement conservateur en place. Que cette décision soit motivée par une volonté libérale de mise en concurrence ou qu'elle soit une tentative d'affaiblir le pouvoir contestataire de l'UNEF dont les relations avec la MNEF étaient déjà très fortes, il semble quarante ans plus tard que ces inquiétudes étaient fondées. La concurrence entre mutuelles étudiantes a annihilé leur vocation de transformation sociale et leur a fait perdre progressivement toute forme de crédibilité vis-à-vis de leurs principales parties prenantes que sont les étudiants et leurs parents, discréditant ainsi l'ensemble du mutualisme étudiant.

Au plan politique, à l'heure où le premier ministre est directement interpellé sur le sujet et en quelques sortes sommé de prendre position[4], ce travail de recherche enseigne que la volonté de promouvoir l'existence du mutualisme étudiant doit s'accompagner d'une réflexion sur le contexte qui peut soutenir un tel projet. Une concurrence directe, même entre mutuelles, peut menacer la spécificité de ces organisations et la crédibilité de l'alternative dont elles sont porteuses. Plus largement, ce n'est plus seulement la pérennité des mutuelles étudiantes qui est en jeu ici, mais bien au-delà, la possibilité, pour toute une série d'initiatives originales de l'Economie Sociale et Solidaire, de préserver les principes, valeurs et pratiques sociales et alternatives qui les caractérisent lorsqu'elles sont exposées aux logiques de concurrence sur leur marché.

Alors que l'enquête d'Envoyé Spécial insiste sur une gestion interne inadaptée et manquant de professionnalisme, ce qui pose le problème sous un

angle technique pouvant éventuellement être résolu, la question essentielle est bien certainement celle-ci : dans quelles conditions concurrentielles le mutualisme étudiant pourrait-il survivre en restant fidèle à ses valeurs et à ses principes ?

[1]

<https://www.youtube.com/watch?v=uD7h67PwMEI>

[2] Terme utilisé en interne.

[3] Rapport Moral de la MNEF, congrès de Thonon, 1972, cité par R. Morder, (2004), « Éléments pour une histoire politique de la mutuelle nationale des étudiants de France », Cahiers du Germe spécial n° 4.

[4] <http://www.fage.org/news/actualites-fage-federations/2015-02-13,mutuelles-etudiantes-le-gouvernement-ne-peut-plus-feindre-lignorance.htm>

**LA MUTUELLE NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE,
UNE GESTION ÉTUDIANTE EXPROPRIÉE**

Robi Morder

La Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) a été créée par l'UNEF en 1948 pour gérer la toute récente sécurité sociale étudiante. Innovation originale, puisqu'il s'agit d'un service public dont la gestion est directement confiée à une organisation étudiante¹. La diminution de la gestion, participation, voire du contrôle étudiant qui ont frappé d'autres « services » (restaurants, cités, etc.) s'est faite ici non en faveur de l'État, mais d'un appareil bureaucratique professionnalisé issu des rangs mêmes du mouvement étudiant. Le poids de l'histoire avec l'affaiblissement du syndicalisme étudiant ou les évolutions socio-économiques des mondes étudiants avec la massification des effectifs et des modes de gestion ont convergé².

Aux sources : l'élan de la Libération

En matière de protection sociale, ce n'est que partiellement et sans unité que la médecine préventive universitaire – dont le premier centre est ouvert à Strasbourg en 1929, et les assurances scolaires accidents obligatoires répondaient partiellement aux besoins. Néanmoins, en Alsace un précédent existait: la « Caisse des malades des étudiants de Strasbourg » (alors allemande) fondée en 1872. Supprimée en 1918 lors du retour à la France, elle est rétablie en 1926 avec une affiliation obligatoire des étudiants, une cotisation étant versée en même temps que les droits d'inscription. La caisse est gérée par un conseil d'administration où siègent des représentants de l'Université, la chambre des pharmaciens, le secrétaire général de la caisse et un représentant de l'AFGES, association des étudiants de Strasbourg. Cette caisse a « le mérite de faire de l'étudiant un assuré et non pas un assisté³ ». Quand après la Libération, en 1946, le congrès de Grenoble de l'UNEF considère l'étudiant comme un « jeune travailleur intellectuel » ayant droit « à une prévoyance sociale particulière », dans la même dynamique qui l'amène à revendiquer un « salaire étudiant », l'équipe dirigeante de l'UNEF s'engage pour obtenir la couverture des étudiants par la nouvelle sécurité sociale, afin que, selon les termes

1. Incontournable, la thèse de J. A. Gau, *Le régime de Sécurité sociale des étudiants*, LGDJ, 1960.
 2. Robi Morder, « Éléments pour une histoire politique de la mutuelle nationale des étudiants de France », *Cahiers du Germe*, spécial, n° 4, 2003. Sur le site internet <germe.info>.
 3. M. Schuet, président de l'AFGES, cité in Didier Fischer, *Les étudiants en France (1945-1968), contribution à une histoire socioculturelle et politique du milieu étudiant*, Paris 10-Nanterre, 1998.

du président de l'UNEF, « l'étudiant ne soit plus un assisté mais un assuré⁴ ». Chargé au congrès d'avril 1947 d'établir un projet, Charles Lebert le présente en septembre. Les étudiants seraient assurés dans le régime général, bénéficiant des prestations maladie en nature, avec une cotisation symbolique tant qu'il n'y a pas de salaire étudiant. Il n'est pas encore question d'une mutuelle, mais de sections universitaires du régime général où les AGE occuperaient la moitié des sièges.

Réticences et résistances

Les résistances sont nombreuses, et pas seulement du côté de l'administration et du ministère des finances qui rechignent à participer financièrement pour compenser la cotisation symbolique. Du sein même du milieu étudiant, et de l'UNEF – face à un bureau qui entend l'étudiant « non comme fils de médecin, de ceci, de cela » mais « assuré en tant que travailleur » des voix s'élèvent pour dénoncer le danger d'abandon « de la direction étudiante aux masses ouvrières », le caractère « tentaculaire » de la sécurité sociale, le danger de « fonctionnarisation » des étudiants, assujettis « aux pouvoirs publics, aux syndicats ouvriers ou autres⁵ ». Pour certains, les étudiants sont destinés à avoir des carrières libérales, et se joignent à ceux qui préfèrent l'instauration de régimes particuliers des professions indépendantes. Au congrès de l'UNEF, à Nice en 1948, on entend même dire que la sécurité sociale est le « corbillard de nos libertés⁶ ». La direction du syndicat, qui avait déjà négocié avec les parlementaires, retire « pour examen » le projet du vote du congrès pour éviter d'être mise en minorité sur la question. Finalement, la gestion étudiante par une mutuelle évitait le reproche puisqu'elle ne serait pas étatique. L'idée en revient à Mme Devaud, sénatrice PRL, qui en juin 1948 suggère à Charles Lebert, vice président de l'UNEF, de prendre appui sur la loi Morice relative à la mutuelle des fonctionnaires.

Le « groupe de pression » en action

Les moyens utilisés pour obtenir du gouvernement et du parlement la sécurité sociale étudiante ont été ceux classiques d'une mobilisation institutionnelle. L'UNEF obtient l'appui de la FNMF (Fédération nationale de la mutuelle française) et de la MGEN, mutuelle des enseignants. Pas de manifestation, ni de grève, qui n'aurait sans doute pas rencontré le succès de celle de 1947 sur les droits et les bourses. En revanche, l'UNEF informe : trois mille affiches, 50 000 tracts, des conférences de presse, des contacts avec les cabinets des ministères – où il y a des « anciens » de l'UNEF, en contournant celui des finances. Pour éviter l'enterrement d'un projet de loi au conseil des ministres, c'est surtout les groupes parlementaires qui sont sollicités, puisqu'une proposition de loi sera examinée directement par le parlement⁷. Charles Lebert se fait embaucher à l'assemblée comme

4. Pierre Trouvat, « Évolution du mouvement étudiant », *Le Semeur*, p. 587, 1949.

5. Intervention d'un délégué des Beaux-Arts, congrès d'Arcachon 1948, BDIC 4° delta 1151 1947-1953.

6. Cité par Charles Lebert dans un témoignage recueilli par Jean-Jacques Hocquard en 1988, et aussi par Paul Bouchet lors d'un séminaire du Germe le 2 décembre 1998.

7. Rapport de Pierre Trouvat, compte rendu du congrès d'avril 1948, BDIC, 4° delta 1151 1947-1953.

sténographe, ce qui lui permet de disposer d'un bureau et, installé au pied du perchoir, de suivre toute la procédure. C'est ainsi qu'est votée le 23 septembre 1948 la loi portant « reconnaissance du droit de l'étudiant à la protection sanitaire ». « Le législateur allait confier la gestion de la sécurité sociale étudiante qui n'existait pas encore à une mutuelle qui existait encore moins⁸. » Le décret du 31 décembre 1948 confie aux sections locales universitaires de sécurité sociale le rôle de correspondants locaux, ce rôle pouvant être assumé par des sociétés ou sections de sociétés mutualistes étudiantes.

L'UNEF crée la MNEF

Le 25 octobre 1948, les représentants des AGE de l'UNEF réunis à Paris forment l'assemblée constitutive de la MNEF. Un système d'organisation correspondant au nombre d'étudiants, 150 000, et évitant la mainmise des autorités locales, est adopté. L'exemple de la MEL (Mutuelle générale étudiante de Lorraine) où trois étudiants seulement participent au conseil avec une majorité de professeurs, des doyens et du recteur, est condamné par l'UNEF qui exclut l'AGE de Nancy jusqu'à ce que cette dernière s'engage à créer une section de la MNEF⁹. Ainsi, la MNEF ne sera pas une fédération de mutuelles locales, mais une mutuelle nationale, dotée de sections locales, ce qui permet d'éviter les dérives locales d'équipes encore jeunes. Les bureaux d'AGE et le bureau national de l'UNEF assurent provisoirement la direction jusqu'à l'élection des conseils d'administration. C'est le ministère du travail qui approuve les statuts de la nouvelle mutuelle étudiante¹⁰ et un accord intervient avec le ministère de l'éducation autorisant la vente des cartes par les secrétariats des établissements au moment des inscriptions. À l'exception de Nancy, la MNEF gère les sections locales universitaires.

Réalisations et conquêtes

Le régime étudiant, s'il est incorporé dans le régime général n'y est pourtant pas confondu en raison de ses spécificités : il se limite à la maladie et à la maternité, mais n'englobe pas l'invalidité, les accidents du travail et maladies professionnelles, la vieillesse et le décès. C'est la mutuelle qui assure alors des prestations supplémentaires : assurance accidents individuels, invalidité/décès, dommages aux tiers. Elle étend rapidement son action sanitaire : prévention de la tuberculose, BCG, ouverture d'un premier dispensaire à Paris en 1952 suivie par celui de Lyon. En 1953 elle entre au conseil de la FSEF (Fondation sanatorium des étudiants de France)¹¹ où elle représente seule le mouvement étudiant après la scission de l'UNEF en 1971. En 1955 c'est la création du CNUSM (Comité national universitaire pour la santé mentale) puis les BAPU (Bureaux d'aide psychologique universitaire)¹². Elle ouvre en 1956 une maison de repos dans le Var, et mène une politique du logement par des accords avec les OPHLM ou avec des

8. Charles Lebert, témoignage cité.

9. Compte rendu de la délégation lyonnaise du congrès d'Arcachon, 1950, BDIC 4° delta 1151 1947-1953.

10. Arrêté du 27 décembre 1948.

11. Voir la contribution de Didier Fischer dans le présent ouvrage

12. Guy Trastour, *L'hygiène mentale en milieu étudiant : histoire et avatars d'une équivoque, 1952-1967*, thèse de 3^e cycle, EHESS, 1986.

logements MNEF. Avec l'UNEF, la mutuelle fonde l'Uni-club, avec un, puis deux centres¹³ de vacances pour étudiants, d'entraînement sportif, formation à l'encadrement par des stages. En 1965-1966 l'UNEF abandonne entièrement la gestion du centre à la MNEF. En 1960, c'est la Coopérative de l'Uni-club, comme centrale d'achats de livres et de photocopiés, qui est constituée par la MNEF et l'UNEF. Menant un combat pour le droit à la contraception et à l'avortement, la mutuelle crée à Paris en 1972 un centre d'orthogénie malgré son caractère illégal à l'époque mais forte du « soutien de l'opinion¹⁴ ».

Les années de crise

Si la crise du syndicalisme étudiant qui avait créé la mutuelle est une des causes de la crise de la MNEF et de son autonomisation, ceci se fait sur une toile de fond de mutations sociologiques du milieu étudiant, et des effets des politiques gouvernementales sur les questions de santé face aux particularités du mouvement étudiant.

Le syndicalisme étudiant affaibli...

La force qui avait créé la MNEF, et qui lui insufflait ses orientations et sa dynamique militante, entre en crise au début des années 1960. L'on a vu que la scission de la FNEF en 1961 est la première d'autres scissions. Les forces militantes du syndicalisme étudiant déclinent au milieu des années 1960 alors que justement le milieu étudiant se massifie et se transforme. Le problème de la « gestion syndicale » se pose en de nouveaux termes.

Si les priorités de la gauche étudiante lui font abandonner une série de réalisations, la mutuelle demeure néanmoins une priorité pour « la gauche syndicale », qui s'y replie et s'y investit, les enquêtes sur la situation des étudiants, l'action sur l'hygiène mentale permettant de conforter par des données et la connaissance de la réalité les orientations de cette « nouvelle mino ». « Par ses expérimentations [la mutuelle] essaie ainsi de prouver sur le terrain concret que les revendications de l'UNEF sont réalisables, et facilement réalisables¹⁵ », par exemple en matière de logement en articulant revendications syndicales et construction de logements par la MNEF. Jean-Louis Péninou et Marc Kravetz, depuis leur démission du bureau national de l'UNEF, s'intéressent aux formes d'action et de conscience des étudiants et « collent en 1966-1967 à des mouvements plus ou moins spontanés contre la quotidienneté de la condition étudiante¹⁶ ». Le décalage s'installe entre la direction de la MNEF et celles successives et changeantes de l'UNEF. Au congrès du syndicat étudiant de 1967, le délégué de Bordeaux a raison d'affirmer : « Ce n'est un secret pour personne que depuis deux ans la MNEF n'a plus tellement de relations avec l'UNEF pour l'élaboration d'une politique commune. » Dans une commission intitulée « à quoi sert la mutuelle », le rapporteur Simeoni estime que pour la plupart des sections le régime étudiant « se résume à signer des chèques tous les soirs ». Est-il possible de continuer à gérer le régime étudiant dans le cadre des récentes ordonnances du

13. À Prunete en Corse, et en Espagne.

14. *La MNEF 1948-1998*, document MNEF, sd.

15. Antoine Griset, *Cahiers de l'UNEF*, spécial FGEL, 1964.

16. Nicole Abboud Maupeou, *Ouverture du ghetto étudiant, la gauche étudiante à la recherche d'un nouveau mode d'intervention politique (1960-1970)*, Anthropos, Paris 1974, p 302.

gouvernement sur la Sécurité sociale ? Une partie de la gauche étudiante répond par la négative. Préfigurant leur départ du syndicalisme étudiant, militants de la JCR, du MAU, de la Fédération des recherches institutionnelles (FGERI) quittent la mutuelle au début de 1968. Le PSU, majoritaire dans l'UNEF depuis 1967, conquiert également la direction de la mutuelle à la fin de 1967. À nouveau direction syndicale et mutualiste concordent, mais avec une UNEF bien affaiblie. La scission de l'UNEF en 1971 laisse la mutuelle sans contrepoids – ni contrôle – syndical fort, il ne lui est plus possible « de faire référence à telle ou telle organisation du mouvement étudiant¹⁷ ».

... Dans un milieu en pleine évolution.

La MNEF avait été créée, avec son organisation, pour un monde étudiant de moins de 150 000 personnes. À la fin des années 1960, les effectifs étudiants ont plus que quadruplé, avec l'accès de nouvelles couches à l'Université. De 123 000 en 1946 et 214 000 en 1960, ils sont 661 000 en 1970.

Mais augmente aussi le nombre d'étudiants échappant au régime spécifique. L'affiliation à la sécurité sociale étudiante n'est obligatoire que pour les étudiants de 20 à 26 ans, il est subsidiaire puisqu'il ne concerne pas ceux qui sont déjà ayant droit d'assurés sociaux (donc sur la sécurité sociale de leurs parents) ou assurés sociaux eux-mêmes. Les salariés, contractuels, fonctionnaires, relèvent de leur propre régime même s'ils sont inscrits à l'Université, mais ils peuvent par contre bénéficier des prestations complémentaires de la MNEF. Ce n'est qu'en 1995 que la quasi-totalité des étudiants sont gérés par un même régime. Les « bornes » d'âge passent respectivement de 18 ans (loi du 4 février 1995) à 28 ans (décret 2 novembre 1994), et le jeune de plus de 18 ans est un « ayant droit majeur autonome » bénéficiant des prestations à titre personnel¹⁸.

Pressions gouvernementales

Avec la demande de soins, les prestations augmentent¹⁹. En 1968 pour 353 421 adhérents, il y a 614 000 décomptes (soit moins de deux par adhérent) et 788 000 dossiers traités. En 1971, on passe à 426 052 adhérents mais le nombre de décomptes et de dossiers traités est en nette augmentation : 910 000 et 1 257 000. Les pouvoirs publics critiquent l'augmentation des dépenses de personnel (+ 46 % entre 1968 et 1972) notant que la croissance des effectifs adhérents (+ 20,6 %) et des immatriculés (+ 32,6 %) ne le justifient pas. Mais le travail quant à lui a cru de manière significative : + 48 % de décomptes et +59,3 % de dossiers traités. Le système initial de « remise de gestion » pour compenser le coût financier de la gestion par la mutuelle aux lieux et place des organismes de sécurité sociale, est devenu obsolète. Dès 1956, la Cour des comptes avait préconisé un alignement sur le régime des fonctionnaires²⁰. Le contrôleur général Jean Poirier explique « La sécurité sociale des étudiants ne finance pas la MNEF, c'est l'inverse qui est vrai ».

17. Intervention Duprez, congrès de Marseille de la MNEF, 1-3 mai 1971.

18. Voir Agnès Lecomte, *Le statut social de l'étudiant*, maîtrise de droit social, Nantes, 1997.

19. Les chiffres proviennent du rapport moral d'Alain Schrempp au congrès de Thonon-les-Bains, 11-14 mai 1972.

20. Publié au *Journal officiel*, 17 janvier 1956.

Le gouvernement n'augmente que peu fréquemment les remises de gestion. Il reste inchangé entre 1968 et 1971. En juillet 1971 la MNEF est quasiment en état de cessation de paiements, qu'une avance de la CNAM (Caisse nationale d'assurance-maladie) évite. Le gouvernement, après avoir mis la mutuelle en difficulté, exige des mesures internes, dont la fermeture de l'Uni-club.

Parallèlement, le ministère des affaires sociales a approuvé les statuts d'une Union des sociétés étudiantes mutualistes le 9 août 1972. Formées à partir de 1970 sur l'initiative d'associations d'étudiants en médecine avec l'appui de l'association générale des médecins de France, ces huit mutuelles se sont fédérées. Malgré les oppositions de plusieurs caisses primaires, et de la MNEF, le ministère de l'éducation nationale donne l'habilitation à ces mutuelles « concurrentes » pour gérer également la sécurité sociale étudiante.

De la gestion étudiante au pouvoir administratif

Une nouvelle direction « plus présentable »

Faute d'un syndicalisme étudiant puissant et mobilisateur, la MNEF tente de résister aux injonctions gouvernementales en bricolant avec d'autres moyens, plus institutionnels.

D'abord, en rompant l'isolement vis-à-vis de partenaires desquels l'ancienne direction s'était éloignée, notamment la FNMF avec laquelle les rapports avaient été tendus. Le changement de bureau national – les socialistes remplacent les étudiants du PSU après leur départ en 1972 – rend la direction de la mutuelle plus « présentable », d'abord aux organisations de gauche, puis vis-à-vis du gouvernement. En octobre 1972, un appel aux pouvoirs publics est lancé soutenu par la FEN et la MGEN, mais aussi la CFDT, la CGT, et même la FNMF dans laquelle la mutuelle étudiante occupe davantage sa place au conseil d'administration. Des rapports sont noués non seulement avec les syndicats de gauche (les deux UNEF, le MARC) mais également avec la FNEF et la FNAGE (Fédération nationale des associations des grandes écoles, qui est à l'Union des grandes écoles ce que la FNEF était à l'UNEF). Des rencontres ont lieu aussi avec le PCF et le PS, tandis qu'une campagne commune est décidée avec la FEN pour étendre la sécurité sociale étudiante aux lycéens de 18 ans. La situation s'améliore vis-à-vis des pouvoirs publics, puisque la MNEF siège à la conférence des associations étudiantes créée par Jean-Pierre Soisson en 1975²¹ et le ministre en personne se déplace au congrès de la MNEF à Bagnolet le 29 juin 1975, annonçant : « J'ai aidé et continuerai à aider la MNEF [...] J'apporte tout mon soutien et continuerai à le faire à l'équipe dirigeante actuelle qui fait du bon travail. »

La professionnalisation : l'émergence d'une direction technique de plus en plus autonome

Avec une mutuelle de quelques dizaines de milliers de membres, la gestion étudiante – malgré son caractère bénévole et la rotation inhérente au milieu étudiant – avait suffi. Ce n'est plus le cas quand le changement des effectifs impose, estime le rapporteur du

21. Voir chapitre 1971-1986.

congrès de 1973, de « passer du stade artisanal au stade industriel », ce qui n'est pas sans danger, précisant avec lucidité, « cela peut s'avérer dangereux pour le fonctionnement d'une organisation²² ». Se met progressivement en place un collectif des chefs de centre, puis une « direction administrative ». Ce processus aboutit en 1983 à la mise en place d'une direction générale « véritable structure de gestion créée à côté de l'organe exécutif du conseil d'administration qu'est le bureau national, composé d'étudiants élus²³ ». C'est un ancien élu étudiant, qui de trésorier du bureau national devient directeur général, Olivier Spidakis. Cette « séparation des pouvoirs²⁴ » provoque des réactions : l'UNEF-ID y est opposée officiellement, mais, minoritaire, accepte dans les faits le mandat donné au nouveau directeur le 18 mars 1983 pour mener un « plan de redressement ». Un seul élu, le socialiste Jean-Loup Salzman, vote contre, trouvant « intolérable que la MNEF soit dirigée par un DG et non par le CA et le BN de la MNEF ». C'est ainsi qu'au fur et à mesure la direction étudiante est abandonnée au profit de l'appareil professionnel et de la direction générale qui, de subordonnée en principe, devient le véritable centre de décision.

À la base, de plus en plus les militants syndicaux étudiants qui assuraient les campagnes de rentrée, d'inscription de la mutuelle sont remplacés par des vacataires recrutés en dehors des mouvements étudiants. Aux yeux des étudiants, la mutuelle représente un rouage administratif, et non une conquête, un élément du « mouvement étudiant ». Mais le phénomène est aussi notable dans les autres secteurs de la société, pour la sécurité sociale, les mutuelles, parfois même les comités d'entreprise.

Diversification : les lois du marché priment la dynamique collective.

Confrontée à la concurrence des autres mutuelles, puis des compagnies d'assurances qui, fortes de « l'ouverture européenne » lorgnent sur le « marché » étudiant, la MNEF elle-même va faire de nécessité vertu. Ne pouvant s'appuyer sur un mouvement social, elle renonce à y faire appel. Elle passe des compromis pour survivre, puis pour les nouvelles générations ces compromis, devenus pratique quotidienne, deviennent les nouvelles valeurs remisant les anciennes à l'histoire. La MNEF instaure elle aussi, comme les « mutuelles concurrentes », des cotisations variables, rompant avec le principe de la cotisation unique. Les nouvelles normes interdisant qu'une mutuelle prenne en charge d'autres activités que les prestations sociales, la MNEF n'appelle pas le syndicalisme étudiant, l'opinion publique à la mobilisation alors qu'elle avait su, sur les centres d'orthogénie, violer la loi. Elle renonce à protester (sinon sur le papier) et met en place, pour se conformer à ces normes, des filiales pour répondre aux nouveaux besoins : logement, « carte jeunes », etc. En 1999, l'Inspection générale des affaires sociales dénombre plus de cinquante sociétés commerciales, mutuelles et associations « satellites » autour de quatre pôles : immobilier, assurance, informatique et communication. La création de nouvelles sociétés, la sous-traitance rendent plus opaques les structures, les financements,

22. Rapport moral, congrès de Marseille, 1973.

23. *La MNEF 1948-1998*, document MNEF 1998, p. 10.

24. *Id.*

les nominations d'administrateurs, les recrutements de personnel, rendant encore plus difficile le « contrôle » des élus étudiants.

Un système éloignant de plus en plus les administrateurs de la base

Les liens entre les élus étudiants et la base se distancient. Annuels les congrès s'espacent : deux ans entre ceux de 1973 et 1975, puis ensuite quatre ans pour le congrès de 1979. Le conseil d'administration, renouvelé par tiers, le mandat d'administrateur passe ainsi de trois ans à six ans, puis neuf ans quand les congrès deviennent triennaux. La centralisation de la mutuelle à l'origine destinée à éviter les dérives locales sert de plus en plus à la majorité nationale pour résoudre des divergences en mettant sous « gestion directe » des sections locales.

Au congrès de Marseille en 1973, sous l'arbitrage de Louis Astre – représentant la FEN, un accord est conclu entre le président de la MNEF, Gérard Jacot, et celui de l'UNEF-US, Michel Sérac²⁵. Les élections par correspondance – qui remplacent les élections dans les urnes – sont instaurées au motif que cela permettrait d'éviter les fraudes et de faire participer plus d'étudiants. Le système semble ensuite ne pas offrir les garanties attendues. La représentation proportionnelle au niveau national est censée assurer la représentation de tous les courants. Mais la cooptation par le conseil des postes vacants remplace l'élection, et l'invalidation des listes, pratique souvent utilisée par la direction nationale, lui assure la maîtrise des processus.

La cristallisation d'un groupe d'intérêt

Connue sur la place publique comme « affaire de la MNEF », le dossier s'est conclu par une série de procès aboutissant à la liquidation judiciaire de la mutuelle historique et à la condamnation pour abus de biens sociaux et autres infractions de plusieurs anciens dirigeants, militants et partenaires de la MNEF. Si le dossier judiciaire apporte des éléments et des faits, sa vocation est la sanction des infractions commises et non la compréhension de faits sociaux qui ne sont pas juridiquement condamnables.

Un phénomène clanico-générationnel

La persistance dans la « galaxie MNEF » – appareil administratif, filiales, sociétés – d'une série de militants entrés par le mouvement étudiant dans le mutualisme au milieu des années 1970, soit une vingtaine d'années, permet bien de conclure à la constitution d'un phénomène clanico-générationnel²⁶. Cette notion a pu être critiquée²⁷. Elle nierait toute « base politique » alors que « la plupart des acteurs de la MNEF sont au parti so-

25. Ceci est confirmé par Louis Astre qui a fourni copie de l'accord du 29 juin 1973 lors du colloque sur l'histoire de la FEN à la suite de la communication de Robi Morder sur les relations FEN-UNEF, Roubaix, 12 mai 2006.

26. Intitulé de la conclusion de Robi Morder, « Éléments pour une histoire politique de la MNEF » publié sur le site internet du Germe en 1999 puis dans *Les Cahiers du Germe* spécial n° 4 (2003-2004).

27. Voir réponse, Robi Morder, « Trois livres pour un enterrement », *Les Cahiers du Germe trimestriel*, n° 15-16, 2000.

cialiste²⁸». Olivier Spitakis évoque une « génération MNEF-UNEF²⁹ », Jean-Christophe Cambadélis lui préférant la notion de « culture MNEF³⁰ ». Pour une série de journalistes, la MNEF aurait servi de « pouponnière » au Parti socialiste³¹. Camilo Argibay dans son mémoire intitulé *La MNEF, une école du pouvoir*³² aborde la mutuelle sous l'angle d'une école de formation de cadres pour le parti socialiste au pouvoir, ce qui soulève discussion et mérite nuance³³. À la thèse « politique », soutenue aussi par la défense de l'ancien directeur général de la MNEF, le procureur devant le tribunal correctionnel de Paris préfère évoquer un « clan ou tribu chargés de distribuer les prébendes³⁴ » faisant ressortir que les infractions commises l'ont été pour des intérêts individuels.

Le concept de « phénomène clanico-générationnel » permet pourtant d'éviter plusieurs écueils

D'une part, cela empêche de réduire « l'affaire » à une simple affaire judiciaire, de corruption maffieuse, comme si cette équipe était arrivée par hasard à la tête d'un corps sain. Or, c'est la logique (légale) de professionnalisation, de bureaucratisation, de concurrence qui induit absence de transparence, accords secrets, lois du monde du marché, facilitant ainsi les corruptions et abus de biens sociaux. La « bureaucratisation » ne constitue pas d'infraction aux codes, et échappe au juge, elle n'en demeure pas moins un phénomène particulier pour le sociologue, intéressant les acteurs eux-mêmes.

D'un autre côté, on ne peut parler de « génération MNEF », ni de « génération MNEF-UNEF » comme le prétend Olivier Spitakis³⁵. Il y a certes un débat sur la génération des années 1970 : est-elle génération particulière, ou assimilable à la génération des « années 1968 » ? mais ce qui est certain c'est que pour des dizaines, voire centaines de milliers d'étudiants les mobilisations étudiantes de masse (1968, 1973, 1976) sont un événement fondateur et non « l'expérience » de la MNEF, qui n'a concerné que quelques centaines de militants actifs impliqués directement dans l'animation de la mutuelle. Ce n'est donc qu'une fraction infime de la « génération » que l'on retrouve à la direction de cet organisme.

Pour les personnes et groupes d'origine différente s'étant rencontrés au cours des années 1970-1980 et constituant cette « nébuleuse³⁶ », il est nécessaire de trouver légitimité et légitimation idéologique, ce que permet l'adhésion à un parti, tout en en étant de facto indépendant. Se situant à gauche, la plupart de ces acteurs ont choisi le parti devenu dominant dans la gauche comme il l'était dans l'électorat étudiant. Camilo Argibay souligne à juste titre que ce parti a accédé à plusieurs reprises au pouvoir au cours des

28. Jean-Christophe Cambadélis dans *Les chuchotements de la vérité*, p. 44.

29. Olivier Spitakis, *Tout sur la MNEF*, Paris, Éditions N° 1, 1999.

30. Jean Christophe Cambadélis, *op. cit.*

31. Éric Decouty, *Scandales de la MNEF, la véritable enquête*, Michel Lafon, 1999.

32. Camilo Argibay, *La MNEF, une école du pouvoir*, master de sciences des sociétés et de leur environnement, mention science politique, IEP de Lyon, 2005.

33. Cf. Note critique de lecture par Robi Morder, *Cahiers du Germe*, n° 27, 2006.

34. *Le Monde*, 4 et 5 mai 2006.

35. Olivier Spitakis, *op. cit.*

36. Michel Delbergue, *Le Monde*,

années 1980 et 1990³⁷. Néanmoins, on ne peut parler d'une simple adhésion idéologique et programmatique, sans s'interroger sur les intérêts sociaux et matériels particuliers pour comprendre comment s'effectue cette adhésion, où, à quel niveau, dans quel courant ?

À partir de la trajectoire politique préalable de différents acteurs du mouvement étudiant il y a eu processus de cristallisation d'un groupe d'intérêts, avec des individus qui rompent et d'autres qui s'y agrègent. Néanmoins, comme le soulignent Boltanski et Chiapello³⁸, il y a nécessité pour des individus d'expliquer, et de légitimer – y compris à leurs propres yeux – leurs actes par une idéologie. Ce n'est ainsi pas le parti socialiste qui a pris le « contrôle » de la MNEF, mais des dirigeants de la mutuelle qui ont essayé d'obtenir l'appui et la légitimation du parti dominant de la gauche et – en fonction de leurs propres objectifs – de jouer la carte de tel ou tel courant.

Olivier Spidakis a parfaitement personnifié ce mélange de politique et de technique, puisqu'il a pu fédérer un moment des politiques et des techniciens. Dans l'équipe dirigeante de la MNEF à la fin des années 1980 il y a des hommes et des femmes qui ont fait leurs armes dans les écoles de commerce plus que dans le militantisme, tout comme il y a des hommes et des femmes qui sont passées du militantisme aux « affaires », n'y voyant que deux aspects d'un même engagement. S'est bien constitué un groupe d'intérêt autour de la direction de la MNEF à partir notamment de militants d'origine socialiste qui se sont agrégés d'autres personnes, ce qui n'en fait pas pour autant un groupe socialiste.

Autonomisation du syndical et du politique

Les affiliations politiques des directions successives de la MNEF, et les évolutions individuelles de ses membres en cours de mandat démontre, non une mainmise d'un courant ou d'un parti politique sur la mutuelle, mais au contraire l'autonomisation systématique des dirigeants mutualistes vis-à-vis de leurs partis ou courants d'origine. Car ce qui compte le plus pour différents bureaux et dirigeants, c'est leur position au sein du mutualisme – qui leur donne identité et moyens – qu'en d'autres organisations. Quand début 1971 la direction politique du PSU demande à ses militants de quitter la direction de la MNEF, la crainte d'une « corruption » n'est pas étrangère à cette décision³⁹. Une enquête menée en cours d'année démontre que la consigne n'a pas été suivie et qu'il faut en tout état de cause « le rétablissement du contrôle individuel du parti sur nos camarades engagés à la direction de la mutuelle⁴⁰ ». Les réticences sont telles que le passage de direction à des socialistes « plus présentables » n'empêche pas les anciens dirigeants PSU de demeurer avec des « fonctions techniques ». Au sein même des étudiants socialistes, évolutions et reconversions amènent au passage du pouvoir au CERES, à un « danger » d'axe où domineraient les socialistes de l'UNEF-Renouveau et donc une « influence » communiste qui est rejetée par la CNAM et les forces proches de la CGT-FO, dont l'UNEF-US.

37. Camillo Argibay, mémoire cité.

38. Luc Boltanski et Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

39. Entretien avec Jean-Marie Vincent, alors responsable du suivi des étudiants au sein du bureau national du PSU, août 1998.

40. *Schéma de discussion sur la MNEF*, document interne au PSU, sd.

Le congrès de Marseille de la MNEF qui se tient après un processus tendu, de violences physiques, voit sous l'influence de la MGEN et de la FEN, un retournement de situation. La reprise en mains des jeunes socialistes sur demande de François Mitterrand par Édith Cresson en 1975 enlève la direction jeune au CERES, et se répercute dans la mutuelle par la disparition progressive de ce courant au profit d'une équipe qui va choisir l'alliance privilégiée avec l'UNEF-US et s'investir ensuite dans la « réunification » pour faire contrepoids au parti communiste à l'Université. Dans ces péripéties, pour conserver leur place, l'on peut voir nombre de dirigeants de la MNEF changer de courant au sein du Parti socialiste. En 1980, la MNEF passe un protocole avec l'UNEF-ID. Quand en 1986 la direction de l'UNEF-ID quitte le PCI pour rejoindre le parti socialiste, on passe d'une alliance conflictuelle entre deux courants (majorité MNEF/majorité UNEF-ID) forcés de formaliser accords et divergences, de négocier en tant que tels, à une série de relations interindividuelles entre membres d'un même parti. Cette « fusion » est symbolisée par la décision de l'AG de la mutuelle de décembre 1986 où la MNEF annonce qu'elle « quitte les champs d'affrontements syndicalo-politiques étudiants⁴¹ ». La MNEF n'est pas contrôlée par un syndicat étudiant, ses moyens permettent par contre de peser dans les choix et la vie syndicale étudiante, comme ce fut le cas lors du changement de majorité dans l'UNEF-ID en 1994. En 1997, les deux tiers des délégués n'avaient pas d'appartenance syndicale, 25 % à l'UNEF-ID, 10 % à la FAGE. La reprise en main par les organisations étudiantes semble intervenir trop tard. L'UNEF et la FAGE arrivent bien à remplacer l'ancienne direction par un nouveau conseil rajeuni et plus en phase avec le milieu et avec l'esprit militant, cela n'empêche pas la disparition de la MNEF. La LMDE (La Mutuelle des étudiants) reprend l'héritage, dans un nouveau contexte⁴², mais on est loin du temps où avec « l'UNEF, syndicat unique, on sentait la puissance du mouvement étudiant⁴³ ».

41. *La MNEF 1948-1998, op. cit.*

42. Michaël Delafosse, *Qu'est ce que la LMDE ?*, Paris, L'Archipel, 2006.

43. Jacques Delpy, séminaire du Germe, 2 décembre 1998.

**LA SANTÉ DES ÉTUDIANTS : ENTRE TUBERCULOSE
ET MALADIES MENTALES (1918-1968)**

Didier Fischer

Les étudiants malades n'ont pas d'histoire. Qui se souvient aujourd'hui du fléau que constitua dans ce milieu la tuberculose ? La vie étudiante reste encore, pour les années qui nous intéressent, marquée par cette image sépia des chahuts de professeurs, des monômes et autres manifestations de rue. Et quand la photographie se précise, ce sont des barricades qui s'élèvent d'où s'échappent à la fois pavés et slogans à quelques encablures de facultés occupées et évacuées par la police. La vitalité d'une jeunesse privilégiée souvent contestataire, prête à en découdre physiquement, voilà ce qu'évoque encore dans la mémoire collective, l'étudiant du vingtième siècle dont Mai 68 achève de dresser le portrait légendaire. En dépit des progrès de la recherche historique, les représentations traditionnelles ne s'effacent pas facilement. Pourtant la lutte contre la maladie en milieu étudiant est devenue, dès la fin de la première guerre mondiale, un enjeu de premier plan. Si le conflit qui s'achève a clairsemé les bancs des amphithéâtres, la tuberculose risque bien de porter aux étudiants le coup de grâce. Face au péril intérieur, le monde universitaire se mobilise. Le bacille pernicieux doit être éradiqué : il faut pour cela que les étudiants aient leur « maison » où ils pourront se soigner tout en poursuivant leurs études. C'est ainsi que débute l'aventure des sanatoriums étudiants. À la fin des années 1950 et dans les années 1960, certains se reconvertissent en maisons médico-psychologiques pour faire face à un autre fléau réel ou supposé : les maladies mentales¹. Le mouvement étudiant s'aventura logiquement sur ce nouveau terrain, mais sur des bases fragiles, pour ne pas dire contestables.

La santé des étudiants : une problématique de l'entre-deux-guerres

Un contexte particulier

À la fin de la première guerre mondiale, la maladie n'est pas une donnée nouvelle en milieu étudiant. La tuberculose a toujours été considérée comme un fléau mortel fauchant indistinctement une partie de cette jeunesse des écoles. La littérature du 19^e siècle y fait souvent référence. Ce qui change alors n'est pas l'augmentation de la morbidité à la

1. Didier Fischer, *Les étudiants en France (1945-1968). Contribution à une histoire socioculturelle et politique du milieu étudiant*, thèse pour le doctorat d'histoire, Jean-Jacques Becker (dir.), Université Paris 10-Nanterre, 1998.

sortie de la guerre – cette dernière est plutôt stable -, mais l'inquiétude qu'elle soulève désormais. Une forme de prise de conscience s'effectue dans ce monde universitaire. La guerre et la catastrophe humaine qui l'accompagne ont contribué à ce changement d'état d'esprit. Les étudiants, mais aussi les professeurs, ont payé un très lourd tribut au devoir patriotique. Le désastre de la guerre ne doit pas se poursuivre sous une autre forme : celui de la maladie. Le professeur Léon Bérard, membre de l'Académie de médecine, vice-président du Comité national de défense contre la tuberculose, insistait dans un entretien donné à un périodique universitaire sur les conditions particulièrement pathogènes du milieu étudiant qui multipliaient en son sein « les facteurs de diffusion de la cruelle maladie ». Pour appuyer son propos, il n'hésitait pas à comparer la mortalité des « élites » lors de la Première Guerre mondiale avec celle qu'entraînait toujours dans les mêmes rangs la tuberculose au début des années 1920². Ce qui était tolérable quelques années plus tôt ne l'est plus à l'heure où il faut effacer au plus vite les pertes humaines, symbole récurrent de son affaiblissement.

On a longtemps prétendu que la « fraternité des tranchées » ou l'esprit consensuel et solidaire des anciens combattants ont été à l'origine d'un changement d'ambiance dans les facultés³. Si les associations générales d'étudiants passent toutes en quelques années d'organisations vouées aux plaisirs et à la détente à des sociétés d'entraide aux préoccupations sociales de plus en plus affichées, c'est parce qu'elles auraient été dirigées par des étudiants qui avaient combattu et qui étaient donc pénétrés de cet idéal. Rien n'est moins sûr. Cette fameuse « fraternité des tranchées », cet esprit solidaire des combattants de la Grande Guerre, sont très largement des mythes qui ne survécurent pas aux premiers mois de paix. En fait, il nous semble plus juste de penser que c'est l'ampleur de la violence de guerre, une violence jamais vue jusque-là, qui a imposé à un milieu plutôt individualiste des formes de solidarité conduisant à une prise en charge originale et progressive des questions de santé. La lutte contre le fléau de l'époque : la tuberculose, en fut l'expression.

Le développement des premières structures

Le premier sanatorium étudiant, sous la forme d'une fondation chargée d'en assurer la construction et la gestion, a vu le jour dans l'entre-deux-guerres à Saint-Hilaire-du-Touvet, près de Grenoble. La décision de sa mise en chantier fut prise au congrès de l'UNEF de Clermont-Ferrand, en mai 1923. Le journal de l'AGE de Bordeaux, quelque mois plus tard, rendait compte en ces termes de la résolution adoptée lors de ce congrès : « Il faut aux étudiants tuberculeux une maison à eux ! Une maison où ils mèneront leur cure dans une atmosphère morale qui en favorisera les résultats, où ils trouveront les ressources leur permettant de concilier avec leur état et son traitement la continuation au moins partielle de leurs études, où ils jouiront même de ce commerce si désirable des disciplines intellectuelles différentes dont l'organisation de la vie universitaire normale ne leur permet guère de bénéficier. Il y a plus : pour certains d'entre eux, les étudiants en

2. Léon Bérard, in *Strasbourg Universitaire*, décembre 1924.

3. François Borella et Michel de La Fournière, *Le syndicalisme étudiant*, Paris, Le Seuil, 1957.

médecine, le sanatorium, en leur rendant la santé, leur dispensera les moyens d'apprendre à la rendre à autrui ; il sera une école et un levier d'orientation professionnelle⁴ ». Si le projet semble assez bien défini, sa réalisation fut laborieuse. En effet, le sanatorium étudiant n'ouvrit ses portes aux premiers malades qu'en 1933. Le financement des travaux avait apparemment posé de nombreux problèmes. Ce furent d'ailleurs les étudiants eux-mêmes qui recueillirent en partie les fonds nécessaires à son édification. Quêtes, souscriptions, bals, spectacles, kermesses étaient ainsi organisés dans de nombreuses villes universitaires⁵. Il n'en fut pas moins agrandi à la veille de la Seconde Guerre mondiale. De 180 lits, il passait en 1939 à 250 lits⁶. Pièce maîtresse et vitrine du dispositif de lutte contre la tuberculose en milieu étudiant, le sanatorium de Saint-Hilaire restait jusqu'en 1942 le seul établissement de la Fondation. Mais la recrudescence de la maladie, en partie liée aux privations de l'Occupation, entraînait l'expansion des structures de soins et leur organisation sur le principe de la complémentarité⁷.

Au lendemain de la première guerre mondiale, l'originalité d'une telle entreprise ne s'exprime pas seulement dans sa finalité – l'invention du sanatorium étudiant – mais aussi dans la forme choisie pour y parvenir. La Fondation sanatorium des étudiants de France, reconnue d'utilité publique par le décret du 23 mai 1925, associe pour la première fois étudiants et professeurs pour mener à bien et ensuite animer sur un pied d'égalité une œuvre commune. De statut privé, elle n'en relève pas moins de trois ministères : du ministère de l'Intérieur en tant que fondation, du ministère de la Santé publique et de la Population en tant qu'œuvre antituberculeuse et du ministère de l'Éducation nationale en raison de son caractère universitaire⁸. Cette participation de l'État à la naissance, puis à la gestion du premier sanatorium étudiant n'est pas fortuite. Elle procède d'une tradition hygiéniste déjà ancienne qui remonte au moins au milieu du 19^e siècle : en 1850, la loi sur les logements insalubres fixait les premières règles modernes de salubrité publique et donnait un cadre idéal de la cité antituberculeuse. La guerre de 1914-1918 fournissait à l'État des raisons supplémentaires d'intervenir dans le domaine de la santé publique. Dès l'entre-deux-guerres, avec cette présence active des étudiants au sein de la Fondation, l'UNEF trouvait là sa « montagne magique » : l'air des cimes pour les bronches estudiantines et un modèle indépassable de participation étudiante à la gestion de son propre avenir.

4. *Bordeaux Étudiant*, novembre 1924.

5. Les journaux d'AGE rendent régulièrement compte de ces actions.

6. BDIC 4° delta 1151/1 (1929-1939). Congrès UNEF à Versailles (11-16 avril 1939), discours de Jean Zay (ministre de l'Éducation nationale) en ouverture du Congrès au théâtre Montansier.

7. Il est ouvert en 1942 une maison de postcure étudiante, la Villa Belledonne à la Tronche (près de Grenoble). Puis, en 1943, une deuxième maison de postcure est inaugurée rue Quatrefoies à Paris. Enfin, le dernier maillon de la filière de soins contre la tuberculose en milieu étudiant est mis en place. Il s'agit d'une clinique de précure. Elle ouvre provisoirement dans les locaux de l'hôpital de la Cité universitaire à Paris, en 1944, avant de s'installer un an plus tard rue du Conventionnel-Chiappe (près de la porte de Choisy).

8. BDIC 4° delta 1151/1/1958-1.

Les enjeux de la lutte contre la maladie

Les dirigeants de l'UNEF ont vite compris que ce combat dépassait la simple question de l'amélioration de l'état sanitaire du milieu étudiant. À travers les institutions qui se mettaient en place se jouait la reconnaissance par les autorités politiques du fait étudiant et de sa représentation associative, voire syndicale. Les étudiants, en prenant en main leur avenir, devenaient des partenaires avec lesquels il fallait désormais compter. Leur présence au conseil d'administration de la Fondation ouvrait une ère nouvelle qui rendit par la suite possible la gestion paritaire des œuvres. En acceptant d'associer les étudiants à la lutte contre la maladie, en encourageant leur organisation à s'investir, les pouvoirs publics comptent bien responsabiliser, pour ne pas dire canaliser, une population souvent turbulente et aux soulèvements imprévisibles. Cette association eut aussi le mérite de faire émerger une médecine préventive universitaire. Il fallut néanmoins attendre l'avènement du Front populaire et la réorganisation des œuvres universitaires sous la direction de Jean Zay pour qu'un projet soit élaboré. Il ne part d'ailleurs pas de rien.

Le dépistage et la prévention avaient fait leurs débuts dans l'Université au milieu des années 1920 à la demande des étudiants. Nancy fut la première ville universitaire à se doter d'un dispensaire. Cet exemple fut suivi par Strasbourg et la Cité universitaire de Paris. Tandis que des centres médicaux sont créés progressivement dans toutes les villes universitaires, l'UNEF adopta le principe d'une cotisation de chaque étudiant aux services qu'ils proposaient. Mais il faut attendre la fin du conflit pour enfin voir se mettre en place un contrôle médical généralisé dans l'enseignement supérieur. Il est d'autant plus justifié que la tuberculose est en recrudescence et touche environ 8% des étudiants en 1946⁹. Le service des envois en cure de la Fondation croule sous les demandes¹⁰. Ce développement spectaculaire de la maladie oblige aussi à la réalisation d'une véritable filière des soins avec des maisons de pré-cure, de cure et de post-cure.

Avec la première guerre mondiale, une page est tournée. Les étudiants n'attendent plus seulement de l'UNEF les prestations d'une amicale, mais bien une implication sociale forte dans leur propre devenir. La prise en compte plus ou moins consciente de cette évolution par ses dirigeants permet à l'organisation étudiante de voir affluer les adhésions à mesure qu'elle devenait un interlocuteur crédible du pouvoir politique. Si le sanatorium fit beaucoup pour le prestige de l'UNEF, il devint aussi par ses multiples fonctions la vitrine d'une politique de santé originale en milieu étudiant. Les fonctions d'un sanatorium étudiant ne peuvent en effet se limiter aux soins. Les études, les activités ludiques, l'innovation sociale et pédagogique font partie intégrante de ses missions et participent à la guérison et à l'éducation de l'étudiant malade. Ces structures sont donc un enjeu majeur pour le syndicalisme étudiant. L'UNEF – qui a participé à leur création, qui possède une représentation locale dans chacune de ces maisons et qui participe aux décisions de la Fondation – peut ainsi afficher très concrètement son souci du bien être des étudiants.

9. BDIC 4° delta 1183/7/12. Pour l'année 1945-1946, sur 66 000 étudiants examinés par les services de la médecine préventive universitaire, 5 280 sont malades.

10. En 1948, il a reçu 1 230 demandes bien qu'il existât déjà 400 dossiers en attente au 1^{er} janvier de la même année.

Utilité sociale et raison syndicale se confondent alors pour le plus grand profit de l'organisation étudiante. Pourtant, au milieu des années 1950, la tuberculose est en recul. Les maisons de la Fondation commencent à se vider. La poule aux œufs d'or syndicaux serait-elle en train de mourir ? Cela est sans compter, l'apparition « miraculeuse » d'une nouvelle pathologie : les troubles psychiques en milieu étudiant.

Du sanatorium à la clinique médico-psychologique : la santé mentale des étudiants en question

Le recul de la tuberculose

Les premiers signes d'un recul de la maladie sont perceptibles dès le début des années 1950. Dans son rapport sur le fonctionnement de la Fondation pour la période de 1952 à 1954, le docteur Daniel Douady constate une réduction importante des délais d'attente à l'entrée des différentes maisons de soins¹¹. À partir de 1955-1956, les coefficients d'occupation des lits baissent très régulièrement dans toutes les maisons de la Fondation.

Plusieurs facteurs expliquent ce recul spectaculaire de la maladie. Tout d'abord une régression spontanée de l'endémie tuberculeuse, qui avait commencé près de cent ans plus tôt et qui fut momentanément interrompue par les conditions sanitaires de la guerre. Ensuite, le fait que l'on dispose à l'orée des années 1950 d'une politique efficace de dépistage et de prévention avec les dispensaires et la vaccination BCG obligatoire est un atout supplémentaire. Enfin, l'utilisation des antibiotiques, passée la période d'adaptation des traitements, annonce une ère nouvelle dans le domaine thérapeutique. Les séjours en sanatorium passent alors de douze à cinq mois¹². Si la politique de santé publique mise en place en milieu étudiant au lendemain de la guerre n'est pas à l'origine de la régression de la maladie, elle l'a néanmoins accélérée.

Dans tous les établissements le constat est sans appel : les structures de soins ne correspondent plus aux besoins du moment. La situation sanitaire du milieu étudiant s'est considérablement améliorée depuis la seconde guerre mondiale. En 1955, il ne reste plus que 730 étudiants soignés dans le cadre de la Fondation. La politique d'extension menée par la Fondation depuis la fin des années 1930 est ainsi remise en question. Pourtant, au même moment, une autre pathologie suscite les premiers débats : les étudiants seraient les victimes désignées des troubles mentaux.

L'essor des pathologies mentales : entre réalité et fantasme

La santé mentale des étudiants devient un sujet sanitaire de premier plan au milieu des années 1950¹³. Le débat se focalise tout de suite autour des conditions endogènes propres à la vie étudiante pouvant expliquer un essor des pathologies mentales. Ce der-

11. BDIC 4° delta 1183/6/1. Dr Daniel Douady, Rapport sur l'activité de la Fondation sanatorium des étudiants de France pendant l'année 1948, novembre 1949, p. 43.

12. C'est le cas par exemple à Vence. BDIC 4° delta 1183/6/5. Dr Palliès, Rapport médical et moral..., 1961.

13. Guy Trastour, *L'hygiène mentale en milieu étudiant, histoire et avatars d'une équivoque, 1952-1967*, thèse de 3^e cycle, EHESS, 1986.

nier est d'ailleurs très mal apprécié. Aucune étude statistique ne permet encore d'établir le nombre de sujets atteints. Le constat est donc empirique. Tout est en réalité assujéti à un problème de définition du trouble mental en fonction de manifestations plus ou moins visibles qui en font une maladie sociale par excellence. Les critères objectifs qui doivent conduire aux soins ne sont d'ailleurs pas toujours clairement définis : ils varient à l'appréciation des milieux et des entourages proches de la personne atteinte. Dans ces conditions, toutes les estimations peuvent être avancées, même les plus farfelues, sans qu'elles ne soulèvent la réprobation. Affirmer, comme cela est le cas, qu'à la fin des années 1950 25 à 30 % des étudiants relèvent de soins psychiatriques ou psychothérapeutiques ne repose sur aucune observation scientifique sérieuse¹⁴.

Dès 1952, l'UNEF relaie dans ses différentes instances les premières rumeurs qui circulent. La MNEF et l'UNEF emploient très vite les termes de « petits mentaux » et de « grands mentaux » – en fonction de la gravité des cas – pour définir ces étudiants malades. Sans s'inquiéter outre mesure, les dirigeants étudiants mènent les premières campagnes de sensibilisation dans l'année 1952-1953. Puis, au congrès de Rouen en 1953, l'organisation étudiante demande que soit accélérée la recherche des solutions permettant de traiter les malades dans les « meilleures conditions matérielles et psychologiques ». Avec la MNEF, l'UNEF participe en 1955 à la naissance d'un Comité national universitaire pour la santé mentale. Il comprend à côté des responsables étudiants, des psychiatres, des psychologues et des membres du corps enseignant. Dans un document du mois d'avril 1958, le CNUSM précise les buts qu'il s'assigne : développer et favoriser la recherche dans le domaine de l'hygiène mentale universitaire, proposer des mesures de nature à prévenir les difficultés ou troubles psychologiques, agir sur l'Université en développant par tous les moyens une éducation sanitaire¹⁵.

Au milieu des années 1950, la lutte contre les maladies mentales prend désormais le relais de celle contre la tuberculose. Fidèle à son engagement pour la défense de la santé des étudiants, l'organisation étudiante consacre lors de ses congrès, au sein de la « commission santé », de plus en plus de place à la question de ces nouvelles pathologies.

De son côté, le CNUSM tient assez régulièrement séance et les rapports des différentes commissions à l'ouvrage précisent petit à petit les données du problème. À la fin des années 1950, le verdict est sans surprise. Il existerait bien une pathologie propre à la vie étudiante : vie matérielle difficile, dépendance économique, isolement géographique, anxiété liée aux examens et concours sont autant de facteurs pathogènes qui peuvent conduire à des troubles mentaux. On ne peut donc laisser les étudiants dans cette situation. Il semble avoir urgence à une prise en charge des cas les plus légers aux plus lourds. Une aide psychologique doit s'organiser au plus près du terrain tandis qu'il faut donner au milieu étudiant, comme on a pu le faire avec la tuberculose, des structures de

14. BDIC 4° delta 1183/7/2. CNUSM, rapport présenté le 23 novembre 1958 par le Dr Oury aux journées de la santé mentale. Il affirmait en particulier que sur 100 000 étudiants, 30 relevaient d'un séjour en hôpital psychiatrique, 300 d'une hospitalisation, 3 000 d'un traitement dans un centre ambulatoire, alors que 30 000 au moins souffraient de difficultés psychologiques.

15. BDIC 4° delta 1183/7/2. Commission d'action sanitaire et sociale, documentation annexe : activités du CNUSM, avril 1958.

soins à la hauteur du nouveau défi. L'heure de la création des cliniques médico-psychologiques et des Bureaux d'aide psychologique universitaire (BAPU) vient de sonner.

La reconversion des activités de la Fondation

Dès 1951, introduite par la Direction de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale qui demande à la Fondation de créer et de faire fonctionner un établissement pour malades mentaux, la question de la reconversion des sanatoriums est à l'ordre du jour. L'année suivante, une commission est réunie afin de faire des propositions précises au conseil d'administration et au bureau de la Fondation pour intégrer cette nouvelle activité parmi celles qui existent déjà. Alfred Rosier (Directeur du BUS), Daniel Douady (Directeur de la Fondation sanatorium des étudiants de France) et Marcel Colombet (représentant de l'UNEF) composent ce petit cénacle de réflexion. Les conclusions de leurs travaux plaident en faveur d'une reconversion rapide d'un certain nombre d'établissements selon la méthode suivante : regrouper et maintenir l'activité sanatorium, ajouter une activité médico-psychologique. Les raisons exactes de cette décision prise par le CA de la Fondation restent très ambiguës. La reconversion s'effectue-t-elle au nom de l'impératif économique ou au nom de l'urgence médicale ? Nos archives ne permettent pas de privilégier l'une ou l'autre raison. Toujours est-il que cette reconversion se fait avec une extrême prudence. À tel point que le mouvement étudiant la trouve bien timide et sans rapport avec la réalité des besoins.

À la fin des années 1960, trois cliniques médico-psychologiques existent dans le cadre de la Fondation. Deux sont situées en région parisienne (les cliniques Dupré à Sceaux et Chiappe à Paris), une près de Grenoble (la clinique Georges Dumas). Ce fut l'établissement de Sceaux qui ouvrit la voie. Depuis 1946, la Fondation gérait à Sceaux une postcure de 90 lits répartis sur deux pavillons : le pavillon Bellechasse et le pavillon Honorat. Elle fit alors l'acquisition d'une villa contiguë à la postcure et ouvrit le 2 avril 1956, la première « maison universitaire médico-psychologique d'accueil », la clinique Dupré¹⁶. Elle pouvait accueillir quinze étudiants et étudiantes. Devant l'augmentation du nombre de malades mentaux et la baisse des effectifs de la postcure, les deux pavillons de pneumologie furent réquisitionnés entre 1959 et 1960. Ainsi la postcure disparaissait-elle au profit d'une clinique médico-psychologique de 80 lits. La Fondation avait fait en 1957 l'acquisition d'une autre villa et d'un terrain de 4 000 m² à quelques centaines de mètres de là. Le bâtiment servit à installer des bureaux et à loger le personnel. Puis, quand la demande de soins se fit encore plus pressante, on éleva dans le jardin un pavillon de 50 lits (le pavillon Clérambault) et une autre construction dite « blocs des études ». L'ensemble fut achevé en avril 1963¹⁷. Dans le même temps, la postcure de la rue du Conventionnel Chiappe devint elle aussi une clinique médico-psychologique. Dès 1960, elle pouvait accueillir une cinquantaine de malades. Enfin, en novembre 1961, naissait dans l'enceinte de la postcure de Belledonne à la Tronche (Isère), la clinique Georges Dumas. 38 lits supplémentaires étaient ainsi offerts. Quelques années plus tard,

16. Du nom d'un grand psychiatre français du début du 20^e siècle à qui l'on doit notamment un ouvrage classique : *Pathologie de l'imagination et de l'émotivité*.

17. BDIC 4° delta 1183/6/6. Rapport de fonctionnement de la clinique Dupré pour l'année 1969.

la posture de Belledonne disparaissait à son tour avec la reconversion de l'ensemble de ses pavillons¹⁸.

Le milieu des années 1950 marque bien un tournant dans la politique de la Fondation. Depuis 1956, avec l'ouverture de la clinique Dupré, une nouvelle activité se développe. La reconversion des postcures s'accélère et, en dix ans, elles disparaissent toutes. Pourtant, à la fin des années 1960, il n'existe dans le cadre de la Fondation que trois cliniques médico-psychologiques dont la capacité d'accueil est inférieure à 300 lits. Cela relativise assurément cet « essor » des maladies mentales en milieu étudiant. Sans nier l'existence de ces pathologies, nous devons nous rendre à l'évidence : elles ont pour l'essentiel un caractère qui ne nécessite pas l'hospitalisation. La comparaison que le mouvement étudiant ne manque pas de faire entre tuberculose et troubles psychologiques ne semble donc pas réellement justifiée. La tuberculose fut bien un fléau d'une toute autre importance. Au début des années 1950, la capacité d'accueil des sanatoriums est six fois supérieure à celle des cliniques médico-psychologiques des années 1960¹⁹. Mais les pathologies mentales font de plus en plus figure de mal moderne au moment où la dénonciation de la modernité, de la rationalité, de la technocratie commence à trouver une audience à l'Université, voire dans la société. L'idéologisation des maladies mentales va alors de pair avec l'envahissement du discours psychanalytique.

Il n'en demeure pas moins vrai que la transformation des trois postcures en clinique médico-psychologique répond à un besoin du milieu : prendre en charge et essayer de réinsérer des étudiants, même en petit nombre, dont la souffrance psychologique est grande. À cet effet, l'organisation des cliniques est calquée sur celle des sanatoriums avec toutefois de fortes nuances liées aux spécificités des pathologies. La préoccupation du personnel est d'éviter pour nombre de malades la fuite du réel. La clinique ne doit pas être considérée comme « un refuge en milieu protégé²⁰ ». Les pensionnaires sont donc poussés le plus possible vers des activités extérieures à l'établissement qu'il s'agisse d'études à la faculté, de distraction en ville, de promenades ou de la pratique du sport. Les médecins considèrent qu'il n'y a pas lieu de développer au sein de la clinique des activités en « vase clos » – fêtes, bal, réunions diverses – quand l'état de santé des malades leur permet d'en profiter à l'extérieur. En 1964, la Clinique Georges Dumas décide même que les psychothérapies auront désormais lieu en dehors de l'établissement afin que les malades fassent l'effort de s'y rendre²¹. La stratégie des maisons médico-psychologiques de la Fondation est bien une réinsertion sociale rapide. La réussite est loin d'être toujours au rendez-vous. La gravité des pathologies – schizophrénie et névroses – fait que de nombreux jeunes patients ne sont plus en mesure de poursuivre leurs études, tandis

18. BDIC 4° delta 1183/6/6. Rapport sur le fonctionnement de la clinique universitaire médico-psychologique G. Dumas (1963-1964), par le Dr D. Neel (médecin-directeur). À l'automne 1965, la conversion du dernier pavillon, le pavillon Mertens, permit d'admettre un nombre total de 65 malades, qui passa ensuite à 82 quand le nouveau pavillon pour étudiantes fut construit.

19. Le président de la MNEF constatait qu'en 1954, il existait près de 1 800 lits pour accueillir les étudiants tuberculeux.

20. Rapport sur le fonctionnement de la clinique Georges Dumas, *op. cit.*, p. 23.

21. *Ibid.*

que le séjour en clinique ne contribue pas toujours à améliorer leur état. Dans 40 % des cas, il demeure stationnaire ou s'aggrave²². Si dans les années 1960 face aux maladies mentales souvent complexes la médecine n'est pas totalement démunie, force est de constater néanmoins la modestie des résultats. Il est toutefois difficile de parler d'échec dans la mesure où ces établissements accueillent les cas les plus graves. Les autres fréquentent les Bureaux d'aide psychologique universitaire (BAPU) dont la création est contemporaine des premières cliniques de la Fondation.

La naissance des BAPU

Le premier Bureau d'aide psychologique universitaire ouvre ses portes à Paris le 2 février 1956. Il se veut à l'origine un centre de dépistage et de traitement des troubles mentaux légers. Aussi se présente-t-il essentiellement comme un lieu d'accueil et de conseil. Il va jouer très vite un rôle de tri indispensable parmi les consultants entre ceux qui relèvent d'un établissement hospitalier et ceux qui pourront être utilement suivis par la nouvelle structure. Pour les docteurs Veil et Amado Lévy-Valensi, les BAPU ouvrent une voie originale à la prévention des maladies mentales. Prenant souvent le trouble à temps, ils en limitent les dégâts et permettent au sujet de le surmonter par une compréhension progressive de son sens²³. L'expérience, limitée à Paris en 1956, gagne progressivement les villes universitaires de province. En 1958, Strasbourg se dote de son BAPU, tandis que Lyon fait de même en 1960. La plupart ouvrent au début des années 1960 : Rennes en 1961 ; Besançon, Montpellier, Aix, Poitiers en 1962 ; Nantes, Lille, Grenoble, Bordeaux en 1963 ; Dijon en 1964 ; Marseille en 1966. Au milieu des années 1960, si toutes les villes universitaires n'ont pas leur BAPU, le nombre de structure qui existe déjà témoigne du succès rencontré. Passée la phase d'installation, les étudiants sont de plus en plus nombreux à venir consulter.

Les principales difficultés qui poussent les étudiants à franchir la porte des BAPU relèvent, selon une conseillère psychologique au BAPU de Rennes, de trois grands groupes²⁴ : les problèmes métaphysiques, les problèmes intellectuels et les problèmes humains. Les problèmes métaphysiques des étudiants tournent tous autour de la mise au point d'un système de valeur personnel dans une société en profonde évolution. Plus prosaïquement, une majorité d'étudiants venant consulter rencontre des problèmes que notre conseillère psychologique qualifie d'intellectuels. Ils touchent à la forme des études, et plus particulièrement, à l'organisation du travail. De plus en plus issu des couches moyennes de la population, sans tradition universitaire familiale, l'étudiant des années 1960 ne trouve pas auprès des siens l'aide méthodologique dont il a besoin. Aussi se sent-il souvent démunie face à des études qui diffèrent beaucoup de la scolarité secondaire. La nature même des pratiques universitaires peut être déroutante et constituer un handicap difficilement surmontable pour des jeunes qui n'y sont pas préparés²⁵. Enfin, il

22. *Ibid.*, p. 139.

23. BDIC 4° delta 1183/7/1. BAPU, supplément à *MNEF-Informations*, mars 1961.

24. Melle de Saint-Laurent, « le rôle des BAPU pour les étudiants intéressés » in *Bulletin BAPU*, n° 2, 1965.

25. *Bulletin BAPU*, n° 2, 1965.

peut venir se greffer sur ces problèmes déjà évoqués des difficultés humaines importantes. Beaucoup d'étudiants n'ont pas de but très clair pour leurs études. Ils hésitent quant à l'orientation vers une profession et ressentent de ce fait, plus fortement que d'autres, le poids de cette incertitude.

L'adaptation souvent douloureuse à ce milieu transitoire qu'est le monde universitaire explique le succès rencontré par les BAPU. Après dix ans de fonctionnement, au 18^e congrès de la MNEF en avril 1965, le bilan dressé montre que les BAPU sont devenus pour l'essentiel des centres de traitement psychothérapeutiques. Une motion adoptée à l'unanimité dénonce cette orientation. Les rédacteurs constatent que les BAPU échappent de plus en plus à tout contrôle de la Mutuelle, que la gestion de ces structures de soins par les usagers et leurs représentants reste « trop souvent formelle, techniciste, ou préprofessionnelle²⁶... » ne se distinguant pas de celle des dispensaires. La dimension de l'écoute et du conseil disparaît au profit de la thérapie alors qu'à l'origine le souci était de ne pas imposer une étiquette psychiatrique. Il pointe derrière cette critique une certaine remise en cause de l'institution elle-même que sa prétendue dérive semble justifier.

La remise en cause des BAPU : un enjeu politique ?

Ce que réclame le congrès de la MNEF, puis celui de l'UNEF, qui adoptera la même motion quelques semaines plus tard, c'est une réappropriation par le mouvement étudiant et les malades eux-mêmes des structures qu'ils avaient contribué à faire naître et qui semblent désormais leur échapper. En décembre 1966, Anne Querrien (vice-présidente Action sanitaire et sociale de la MNEF) regrette qu'« avec les conseillers les rapports tendent trop souvent à se nouer qu'à propos de rideaux, d'heures de fermeture, de feuilles de vacation, de revendications salariales²⁷ ». La préoccupation est surtout d'ordre idéologique et politique. Le secteur de l'hygiène mentale devient au milieu des années 1960 un enjeu considérable pour le mouvement étudiant qui, au sortir de la guerre d'Algérie, cherche d'autres horizons d'intervention. Le congrès de la MNEF de Bordeaux-Talence se dote d'une ligne politique nouvelle qui consiste à adopter une démarche systématiquement critique, à ne pas tomber dans le piège des institutions inamovibles et à étudier sans cesse « les modalités de mise en place de structures nouvelles²⁸ ». Derrière l'ambition de redéfinir les termes de l'inadaptation sociale, nous pouvons repérer en filigrane la montée d'une contestation radicale au sein du monde étudiant : la recrudescence supposée – mais jamais démontrée – des maladies mentales devenant la preuve irréfutable de la nocivité du « système technocratique²⁹ ». Ainsi les BAPU deviennent-ils, du fait des ambiguïtés et des contradictions qui avaient présidé à leur naissance, suspects de servir un ordre social dont une partie des étudiants ne veut plus.

26. BDIC 4° delta 1183/7/7. Congrès MNEF de Bordeaux-Talence, avril 1965, motion sur la politique d'hygiène mentale de la MNEF, p. 2.

27. BDIC 4° delta 1183/7/6. *La dimension nationale du secteur Hygiène mentale*, brochure MNEF, 1967

28. Congrès MNEF, *op. cit.*, p. 6.

29. Il faut replacer aussi cette argumentation dans le contexte de la lutte entreprise par l'UNEF contre la réforme Fouchet (1964).

Il n'est alors pas très compliqué pour une poignée de jeunes, se réclamant de l'Internationale Situationniste, qui investit en 1966 l'AGE de Strasbourg, d'obtenir la fermeture du BAPU le plus ancien après celui de Paris. Son sort est d'ailleurs scellé par la publication à la rentrée 1966 d'une brochure intitulée : *De la misère en milieu étudiant considérée sous ses aspects économique, politique, psychologique, sexuel et notamment intellectuel et de quelques moyens pour y remédier*. Brochure que les situationnistes de Strasbourg n'ont pas écrit eux-mêmes, mais qui résume fidèlement les thèses qu'ils défendent³⁰ et qui condamne ainsi sans appel les BAPU : « Il est si bête et si malheureux (l'étudiant) qu'il va même jusqu'à se confier spontanément et en masse au contrôle parapolicier des psychiatres et psychologues, mis en place à son usage par l'avant-garde de l'oppression moderne et donc applaudi par « ses représentants » qui voient naturellement dans ces Bureaux d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU) une conquête indispensable et méritée³¹ ».

La version officielle de ce naufrage pourrait être : la conjoncture politique venait d'avoir raison d'une institution qui n'avait pas démerité. En fait, les causes profondes de cet échec sont à chercher dans la définition même de la politique d'hygiène mentale de la MNEF. La question des troubles mentaux en milieu étudiant fut davantage posée comme une action de propagande destinée à servir de plateforme d'action sanitaire et sociale que d'une prise de position résultant d'une réflexion approfondie sur les données du problème. Il faut souligner aussi que l'héritage de la lutte antituberculeuse hypothéqua toute recherche de voie nouvelle. Plus que l'évolution politique du milieu étudiant, ce sont les conditions de la naissance des BAPU qui expliquent ce cinglant revers de la fin des années 1960.

Depuis la première guerre mondiale, la lutte contre la maladie fut bien un enjeu majeur pour le mouvement étudiant. Au début des années 1920, les ravages de la tuberculose ne pouvaient pas laisser indifférent un milieu déjà traumatisé par les pertes exceptionnelles de la guerre. Il fallait donc trouver les moyens d'endiguer le fléau. La mobilisation contre la maladie fut d'abord le fait des étudiants eux-mêmes et de leur principale organisation, l'UNEF. La naissance du sanatorium de Saint-Hilaire-du-Touvet et le développement d'une médecine préventive constituèrent les fers de lance de ce combat. Mais au-delà de ces institutions dont l'utilité s'avérait chaque jour plus déterminante, c'est un modèle original de gestion qui émergeait. En faisant une place aux représentants de l'UNEF au sein du conseil d'administration de la Fondation, les autorités rectores inauguraient l'une des toutes premières formes de participation étudiante promise à un bel avenir. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'utilité sociale se joignant à la raison syndicale, la Fondation et la MNEF étendirent leurs activités aux questions de santé mentale. Ils le firent sur des bases qui auraient mérité moins de précipitation et une analyse plus ample. Au milieu des années 1960, le remède prophylactique le plus évident aux troubles

30. BDIC 0 pièce 34 014/1 966 et Jean-Louis Brau, *Cours, camarade, le vieux monde est derrière toi ! Histoire du mouvement révolutionnaire étudiant en Europe*, Paris, Albin Michel, 1968.

31. *De la misère...*, op. cit., p. 8.

Cent ans de mouvements étudiants

mentaux en milieu étudiant devint la lutte pour une transformation radicale de l'Université et de la société. Les maladies mentales n'ont-elles pas cette insigne supériorité sur la tuberculose qu'elles peuvent apparaître, plus que cette dernière, comme la conséquence d'une évolution sociale où l'individu ne trouve pas le bonheur auquel il peut légitimement prétendre ?

LA MNEF OU L'AUTONOMIE À LA DÉRIVE (1948-1995)

CAMILO ARGIBAY

Le regard des anciens dirigeants de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF) sur la gestion financière des années 1990 est systématiquement teinté de regret et de déception. Lors d'un entretien, un trésorier étudiant des années 1970 exprime ce sentiment en ces termes : «Je pense que la MNEF était un moyen, du fait d'être au carrefour des diverses tendances du mouvement étudiant, d'avoir les moyens financiers. Ils ont cassé un outil important du mouvement étudiant. Ils ont fait n'importe quoi¹.» Ce constat sévère à l'encontre de pratiques financières illicites est partagé par la presse et par la quasi totalité des hommes et femmes politiques lorsqu'éclate le «scandale²» à la fin des années 1990³. Mais chez les anciens dirigeants étudiants de l'organisation mutualiste, c'est le sentiment de gâchis, de perte d'un instrument de l'affirmation de l'autonomie des étudiants, qui l'emporte sur la condamnation morale des pratiques. C'est à l'étude de cet instrument que ce chapitre est consacré.

Suite à l'instauration de la sécurité sociale étudiante par la loi du 23 septembre 1948⁴, la MNEF est créée pour prendre en charge cette couverture sociale nouvelle. Dès sa naissance, la gestion de cette nouvelle organisation est confiée aux étudiants. L'organigramme de la mutuelle est ainsi calqué sur celui de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF). On retrouve des étudiants élus dans chaque ville

1. Entretien avec un ancien trésorier étudiant de la MNEF (1974-1979), recueilli en juin 2010 à Paris.

2. Cyril Lemieux, «L'accusation tolérante : Remarques sur les rapports entre commérage, scandale et affaire», dans Boltanski Luc et coll. (dir.), *Affaires, scandales et grandes causes : De Socrate à Pinochet*, Paris, Stock, 2007, 367-394.

3. Camilo Argibay, «De la transgression acceptée à la réprobation généralisée : Le scandale de la MNEF au prisme du temps long (années 1970-1990)», *Terrains et travaux*, n° 22, 2013, p. 41-58.

4. Loi n° 48-1473 portant extension aux étudiants des dispositions de l'ordonnance 452454 du 19 octobre 1945.

universitaire au sein de sections locales. Leurs représentants se réunissent en assemblée générale lors d'un congrès annuel. à l'occasion de ce dernier, un conseil d'administration est élu, qui désigne à son tour une équipe restreinte de dirigeants qui forme le bureau national (BN). C'est la copie quasi conforme de l'organisation pyramidale du syndicat étudiant : associations générales d'étudiants (AGE), assemblée générale, conseil d'administration et bureau national. Jusqu'aux années 1970, les membres du BN sont bien ceux qui dirigent la mutuelle en fixant à la fois les grandes orientations et en étant présents au quotidien pour en assurer la gestion. Mais avec la mise en place d'une direction administrative et surtout avec l'affirmation de la direction générale d'Olivier Spithakis à partir de 1983, le pouvoir des étudiants est concurrencé par celui de la structure salariée et permanente. C'est la gestion de ce petit groupe qui sera au centre des accusations, politiques puis judiciaires, à la fin des années 1990 et au cours des années 2000. L'ampleur médiatique de ce scandale tend à écraser les lectures possibles de l'histoire de la mutuelle. Nous proposons ici de laisser de côté une lecture téléologique de l'histoire de la MNEF, pour l'envisager à travers le prisme de l'autonomie des étudiants. Cette dernière est absente en tant que telle des discours des responsables étudiants de l'époque. Dans le souci de rester au plus près des représentations des acteurs étudiés, nous partirons de ce qui fait sens dans leurs actions et qu'on retrouve dans les archives ou dans les entretiens. La question de l'autonomie se traduit dans la gestion mutualiste étudiante par la revendication de productions réalisées pour les intérêts des étudiants et par les étudiants eux-mêmes. Dès sa création, la mutuelle est marquée par un rapport prononcé avec les revendications des militants étudiants. Elle constitue la première traduction concrète de « l'esprit de la charte de Grenoble » adoptée lors du congrès de l'UNEF de 1946⁵. Avec la MNEF, ce sont toute une série d'aspirations qui deviennent des réalisations : sécurité sociale et régime complémentaire, centres de soins, centres d'orthogénie et même un centre d'études et de recherches. Ces différents accomplissements sont tous marqués par l'idée de mettre en œuvre des dispositifs construits pour les intérêts des étudiants et par les étudiants eux-mêmes. Cette MNEF, laboratoire de l'autonomie des étudiants, sera le fil directeur

5. Robi Morder (coord.), *Naissance d'un syndicalisme étudiant : 1946, la charte de Grenoble*, Paris, Syllepse, 2006.

de la première partie de ce chapitre. Les années 1970 sont marquées par de nombreuses recompositions au sein des mondes de la représentation étudiante au premier rang desquelles on retrouve la scission de l'UNEF en deux syndicats en 1971⁶. Ces transformations du paysage organisationnel ont des répercussions pour la MNEF. On assiste alors à une seconde forme d'autonomisation. Ce n'est plus l'affirmation de l'autonomie des étudiants, mais l'affirmation de l'autonomie de l'organisation vis-à-vis des étudiants. Les liens avec le syndicalisme étudiant demeurent, mais l'intrication entre les deux sphères se desserre. Les leaders de la mutuelle ne se confondent plus avec ceux d'une des deux UNEF. La professionnalisation observée à la tête de la MNEF renforce cette seconde forme d'autonomisation. La deuxième partie de ce chapitre permettra de revenir en détail sur ce processus.

LE LABORATOIRE DE L'AUTONOMIE DES ÉTUDIANTS (1940-1960)

Les vingt premières années d'existence de la MNEF sont caractérisées par une forte articulation avec le syndicat qui peut se prévaloir du quasi-monopole de la représentation étudiante : l'UNEF. Au cours de cette période, la mutuelle constitue le lieu de l'expérimentation de l'autonomie des étudiants. C'est vrai parce qu'elle est la première réalisation concrète en référence à la charte de Grenoble, mais c'est aussi vrai parce qu'à travers ses relations avec les leaders syndicaux se mettent en place des expérimentations qui dépassent la question de la protection sociale.

LA MUTUALITÉ ÉTUDIANTE OU LA PREMIÈRE RÉALISATION CONCRÈTE DE LA CHARTE DE GRENOBLE

En avril 1946, se tient à Grenoble le premier congrès de l'UNEF de l'après-guerre. Bien que les intentions des différents représentants des AGE locales aient été assez disparates à l'ouverture, ce congrès s'achève par l'adoption d'un texte préparé par les étudiants lyonnais⁷. Cette déclaration, qui prendra très vite l'appellation de « charte de Grenoble »

6. Robi Morder, « Années 1970 et 1980 : décompositions et recompositions », dans Jean-Philippe, Legois, Alain Monchablon et Robi Morder (coord.), *Cent ans des mouvements étudiants*, Paris, Syllepse, 2007, p. 99-111.

7. Alain Monchablon, « 1946 : le congrès de la charte de Grenoble », in Robi Morder (coord.), *Naissance d'un... , op. cit.*, p. 63-70.

affirme l'engagement syndical de l'UNEF en présentant la figure de l'étudiant sous un jour nouveau dès ses deux premiers articles :

Article 1. L'étudiant est un jeune travailleur intellectuel

Article 2. En tant que jeune, l'étudiant a droit à une prévoyance sociale particulière dans les domaines physique, intellectuel et moral

(Extrait de la charte de Grenoble)⁸.

Par ces quelques mots, les revendications à venir étaient posées. Les congressistes avaient avalisé l'idée que, au même titre que les autres travailleurs, l'étudiant devait pouvoir bénéficier d'une « prévoyance sociale particulière ». Très vite, Charles Lebert porte cette exigence sur la scène politique au nom du BN de l'UNEF. Bien que des tracts soient imprimés et des réunions convoquées, c'est bien la voie parlementaire qui est privilégiée par les jeunes dirigeants du syndicat étudiant⁹. C'est notamment Marcelle Devaud, sénatrice gaulliste, qui œuvre pour que, le 23 septembre 1948 soit adoptée la loi instaurant la sécurité sociale pour les étudiants qui s'inspire de la loi Morice sur les mutuelles de fonctionnaires. Deux ans après l'adoption de la charte de Grenoble, les leaders de l'UNEF obtiennent la mise en place d'une partie de la protection sociale qu'ils réclamaient pour les étudiants.

Cette dernière est pensée dans le cadre général de la sécurité sociale et de la libération, avec l'adoption du mutualisme comme mode privilégié de gestion¹⁰. Il n'y a pas de création d'un régime spécial pour les étudiants. Ces derniers sont affiliés au régime général, mais, à l'instar des enseignants avec la MGEN¹¹, ils bénéficient de leur propre organisme de gestion. La MNEF est ainsi créée en octobre 1948 par les représentants d'AGE de la France entière. Elle se voit confier la gestion de la sécurité sociale des étudiants sur la quasi-totalité du territoire¹². La loi prévoit que soient pris en charge les risques « maladie, longue maladie et maternité¹³ ». En cet automne 1948, les dirigeants de l'UNEF obtiennent non seulement la mise en place d'une « prévoyance

8. Déclaration des droits et des devoirs de l'étudiant, adoptée par le 35^e congrès de l'UNEF, Grenoble, 24 avril 1946.

9. Robi Morder, *op. cit.*

10. Gilles Pollet, Didier Renard, « Genèses et usages de l'idée paritaire dans le système de protection sociale français : Fin 19^e-milieu du 20^e siècle », *Revue française de science politique*, 1995, p. 545-569.

11. Michel Dreyfus, *Le MGEN, une histoire d'être ensemble, 1946-2006*, Paris, Jacob Duvernet, 2006.

12. Seuls les étudiants de Lorraine seront affiliés à un autre organisme : la MGEL.

13. Loi n° 48-1473 du 23 septembre 1948.

sociale particulière», mais également que la gestion de cette dernière soit confiée à des représentants des étudiants.

UNE MUTUELLE POUR LES ÉTUDIANTS, PAR LES ÉTUDIANTS

C'est le bureau national de l'UNEF qui dirige directement la MNEF lors de sa création. Dès la fin des années 1940, la mutuelle se dote d'un bureau national spécifique. Cet organe est au sommet d'une pyramide dont la base est constituée par les sections locales, le premier étage par l'assemblée générale qui se tient à l'occasion des congrès et le deuxième étage par le conseil d'administration. La direction de la mutuelle est donc confiée à des étudiants dont la désignation dépend de trois élections successives : représentants dans les sections, membres du conseil d'administration, membre du bureau national. La mise en place de ce mode de désignation ne s'accompagne pas d'une exclusion des membres de l'UNEF de la direction de la mutuelle. Pendant une vingtaine d'années, c'est bien le syndicat étudiant qui va constituer la porte d'entrée, et l'école de formation, des dirigeants de la MNEF. Ces derniers sont, jusqu'aux années 1960, membres de l'UNEF avant d'entrer à la mutuelle. Ils sont même, si on reste sur cette dernière décennie, 18 sur 25, à être passés par une instance nationale de l'UNEF avant d'avoir pris des responsabilités à la MNEF.

Cette intrication entre les deux organisations est renforcée par la tenue en commun des deux congrès. À chaque printemps, autour du week-end de Pâques, la MNEF et l'UNEF tiennent successivement leur congrès dans une même ville, dans un même lieu. Les deux ou trois premiers jours sont consacrés à la mutuelle et les suivants au syndicat. à cette occasion, plusieurs congressistes participent aux deux congrès, renforçant de fait les liens entre les deux organisations. En dehors de la temporalité particulière de ces journées, les membres des deux bureaux nationaux se côtoient quotidiennement, leurs locaux étant tout deux situés rue Soufflot, à deux pas de la Sorbonne à Paris. L'intrication entre les deux organisations est si forte, que la mutuelle prend alors le nom de «vice-présidence santé de l'UNEF¹⁴».

L'idée de confier la responsabilité de l'organisme qui gère la sécurité sociale aux représentants des étudiants renforce très directement leur

14. Elle conserve cette appellation au moins jusqu'en 1965, dernière année au cours de laquelle il y est fait référence dans les comptes rendus de congrès (BDIC, Fonds MNEF, 4 delta 1183/1, MNEF 1965, Rapport moral, 17^e congrès de la MNEF, Bordeaux, 9-12 avril 1965).

autonomie. En effet, elle leur offre la possibilité d'être à la fois les bénéficiaires et les décideurs de leur protection sociale. En revanche, rattachés au régime général, les étudiants n'ont aucune marge de manœuvre sur les prestations sécurité sociale dont les niveaux de cotisation et de remboursement sont fixés par l'État. Ils ont néanmoins la main sur la complémentaire santé proposée par la mutuelle. Ils font alors le choix de n'offrir qu'un seul tarif de cotisation pour un ensemble unique de prestations. Il s'agissait de mettre tous les étudiants sur un même pied d'égalité vis-à-vis des dépenses de santé plutôt que de proposer des garanties plus importantes à ceux qui pourraient payer une cotisation financière plus grande.

Par ailleurs, c'est par l'intermédiaire de la MNEF que les militants de l'UNEF vont œuvrer pour mettre en place les bureaux d'aide psychologique universitaire (BAPU) dès 1956¹⁵. Dans les années 1960 cette même collaboration conduira à la création de l'Uniclub, organisme de vacances pour les étudiants. Tous ces éléments contribuent à faire de la MNEF un véritable laboratoire de l'autonomie des étudiants. Par sa fonction principale et par ses ressources, la mutuelle offre aux dirigeants de l'UNEF des années 1950 et 1960 un terrain d'expérimentation des revendications de l'organisation. Ce processus ne se cantonne pas à la protection sociale et va trouver une traduction originale avec l'expérience du CERS.

AU-DELÀ DE LA PROTECTION SOCIALE: L'EXPÉRIENCE D'UN CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES ÉTUDIANT

À l'été 1962 commencent des réflexions pour transformer le Comité national universitaire pour la santé mentale (CNUSM, lancé en même temps que les BAPU) en un «organisme interne à la mutuelle», dont le but serait de «favoriser la recherche universitaire dans le domaine de la santé et d'y susciter les études et les travaux susceptibles de permettre au mouvement étudiant de définir une politique d'action sanitaire et sociale¹⁶». En avril de l'année suivante naît officiellement le Centre d'études et de recherches syndicales (CERS) lors des congrès de la

15. Didier Fischer, *L'histoire des étudiants de France de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 357-371.

16. Archives municipales de Grenoble, fonds AGEF, 779W40, MNEF, CERS.

MNEF et de l'UNEF à Dijon¹⁷. L'objectif qui lui est alloué est double : former les militants et produire des recherches.

Il s'agit tout d'abord, à l'instar de ce qui est observé dans d'autres secteurs depuis 1945¹⁸, de donner une dimension plus importante et plus réfléchie aux formations offertes aux militants étudiants. Ainsi entre 1962 et 1967 ce sont plus de 40 stages, séminaires et écoles syndicales qui sont organisés (20 par les instances nationales du CERS et de la MNEF et 24 par des sections locales). Ces formations sont la traduction endogène de revendications portées, dès les années 1950, au sein du mouvement étudiant sur la pédagogie dans les universités. Elles sont formalisées dans le *Manifeste pour une réforme démocratique de l'enseignement supérieur* adopté par l'UNEF en 1964. À travers ce texte, les militants étudiants dénoncent les « méthodes rétrogrades » du système universitaire et défendent la mise en place de Groupes de travail universitaire (GTU). Ces derniers doivent permettre aux étudiants de travailler collectivement et de manière autonome. Si cette idée n'est pas reprise dans les universités lors de la réforme Fouchet¹⁹, elle est expérimentée dans les formations du CERS qui sont construites comme des stages « démocratiques²⁰ » où les militants décident eux-mêmes des horaires, des modes de fonctionnement et des thèmes de discussion. Ces séances sont pensées pour former les étudiants spécifiquement à la gestion de la sécurité sociale, mais aussi pour leur apporter des éléments sur le mouvement étudiant dans son ensemble. À ce titre, les formations sont souvent présentées comme communes au CERS, à la MNEF et à l'UNEF.

Mais le CERS n'est pas uniquement un organisme de formation militante. Comme son nom l'indique il est aussi un centre d'études et de recherches. En s'inscrivant dans un contexte général marqué par une ouverture forte de l'État vis-à-vis des sciences sociales²¹, les militants

17. BDIC, fonds MNEF, 4 delta 1183/1, MNEF 1963-4, Rapport moral du 15^e congrès de la MNEF.

18. Nathalie Ethuin, Karel Yon, « Les mutations de l'éducation syndicale : de l'établissement des frontières aux mises en dispositif », *Le Mouvement social*, n° 235, 2011, p. 2 : 3-21.

19. Antoine Prost, « 1968 : mort et naissance de l'université française », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 23, 1989, p. 59-70.

20. BDIC, Fonds MNEF, 4 delta 1183-1, MNEF 1963-1964, document préparatoire au congrès de la MNEF, 1964.

21. Philippe Bezès et coll., *L'État à l'épreuve des sciences sociales : la fonction recherche dans les administrations sous la 5^e République*, Paris, La Découverte, 2005, p. 7-19.

étudiants de l'UNEF et de la MNEF cherchent par l'intermédiaire du CERS à mener des recherches sur les étudiants et à leur donner une dimension scientifique. Il s'agit de production de connaissances par les militants eux-mêmes et non par un organisme rattaché au ministère comme le Bureau universitaire de statistique (BUS) créé en 1933. Ainsi, de grandes enquêtes statistiques sont lancées à l'échelle nationale. C'est par exemple à ce moment-là qu'est publiée la première étude sur le budget moyen de l'étudiant. Le CERS invite également les militants à mettre en place des enquêtes, plus qualitatives, au niveau de leur ville. Ainsi entre 1963 et 1966 ce sont une vingtaine d'enquêtes qui seront publiées par les sections locales sur des sujets assez divers : étudiants mariés, problèmes sexuels, rapport aux enseignements, ou encore implantation universitaire. Ces différents travaux donnent lieu à des publications, d'abord sous forme de rapports internes (utilisés lors des stages de formation), puis de manière plus aboutie dans une revue spécialement créée, et éditée par la MNEF : *Recherches universitaires*. Ces enquêtes servent à la fois à socialiser les militants à la recherche et à produire une connaissance plus fine et endogène du milieu étudiant. Produites par les militants étudiants eux-mêmes, ces travaux sont ensuite diffusés en dehors des frontières organisationnelles du mouvement par l'intermédiaire d'articles à visée scientifique.

Jusqu'à la fin des années 1960, la MNEF s'affirme comme un espace privilégié de l'autonomie des étudiants. D'abord par son existence même, puisqu'en étant l'organisme de gestion de la sécurité sociale, la mutuelle participe à l'indépendance des étudiants. Ensuite parce que sa proximité avec l'UNEF a débouché sur un laboratoire d'expérimentation des revendications du mouvement. Ces réalisations de l'autonomie ont toutes été conduites par les étudiants, ou du moins par leurs représentants issus du syndicat. Elles sont bien marquées par le double sceau de l'intérêt des étudiants et de la gestion par les pairs. Les décennies suivantes sont marquées par un processus d'autonomisation d'une autre forme, celui de la mutuelle par rapport aux étudiants.

LA PROFESSIONNALISATION DE LA MUTUELLE COMME POINT D'ORGUE DE SON AUTONOMISATION ORGANISATIONNELLE (1970-1980)

Les années 1970 sont caractérisées par de profondes transformations des organisations étudiantes²². La plus visible d'entre elles demeure la scission de l'UNEF en deux syndicats : l'UNEF Renouveau et l'UNEF Unité syndicale. Mais ces recompositions touchent aussi la mutualité étudiante avec l'émergence à partir de 1970 des mutuelles régionales. À ce morcellement, s'ajoute un détachement de la mutuelle par rapport aux nouvelles UNEF. C'est dans ce contexte mouvant que la gestion de la MNEF va se professionnaliser. Non seulement les membres de son BN ne sont plus d'anciens dirigeants de l'UNEF, mais en plus le pouvoir de cette instance étudiante est mis à mal par l'affirmation de la direction salariée de la mutuelle. L'ensemble de ces processus conduit la MNEF à être une organisation de plus en plus autonome des étudiants.

LE DÉTACHEMENT DE L'UNEF ET DES ÉTUDIANTS

En janvier et février 1971 le principal syndicat étudiant va se scinder en deux²³. Les étudiants proches du PSU qui géraient l'UNEF depuis 1967 n'ont plus les soutiens militants nécessaires pour se maintenir. Deux congrès sont alors convoqués en parallèle. Le premier se tient à Paris et débouche sur la création de l'UNEF-Renouveau, syndicat dirigé par des étudiants communistes. Le second se tient au même moment à Dijon et voit la naissance d'une autre organisation : l'UNEF-Unité syndicale, tenue par des militants trotskistes.

Cette scission a des effets sur la mutuelle étudiante qui était jusqu'alors dirigée par des individus issus de l'UNEF. Ces liens vont rapidement se disloquer. Dans un premier temps la mutuelle va continuer à être dirigée par des étudiants du PSU²⁴. Un changement s'opère à partir de 1972 mais celui-ci ne se fait au profit d'aucune des deux nouvelles UNEF. Lorsqu'ils décident de partir de la MNEF, les membres du bureau sortant vont se tourner vers des militants issus d'un parti politique pour prendre leur succession. Ainsi, au congrès de Thonon-les-Bains en

22. Robi Morder, «Années 1970 et 1980 : décompositions et recompositions», dans Jean-Philippe Legois et coll., *op. cit.*, p. 99-111.

23. Robi Morder, «1971, la scission de l'UNEF», *La Revue de l'Université*, n° 10, 1997, p. 67-75.

24. Pierre Masson, «Les étudiants PSU et la MNEF», dans Roger Barralis et Jean-Claude Gillet (dir.), *Au cœur des années soixante : Les étudiants du PSU*, Paris, Publisud, 2010, p. 325-332.

1972, ce sont des étudiants du CERES de Jean-Pierre Chevènement qui sont désignés pour entrer au BN de la mutuelle²⁵. Les militants PSU se retrouvent dans cette nomination car ils ne voulaient pas que la MNEF revienne aux communistes ou aux trotskistes²⁶. Elle arrange également les jeunes militants CERES qui cherchaient à cette époque des relais auprès des étudiants. Ils resteront en place quelques années et seront remplacés en 1979²⁷ par des socialistes mitterrandiens. Les élections internes à la mutuelle se font alors par correspondance et, comme l'indique un ancien vice-président de l'époque, leurs résultats «relèveraient de la commission des miracles de Lourdes. Ils savaient doser les résultats à 1 % près²⁸».

Les années 1970 correspondent donc à une double autonomisation des dirigeants étudiants de la MNEF. Ils s'affranchissent d'abord du lien historique qui existait avec l'UNEF. Les congrès sont désormais organisés séparément et surtout le syndicat étudiant n'est plus le lieu de passage obligé des membres du BN de la mutuelle. À partir de 1972, ces derniers sont plus issus du militantisme partisan que du syndicalisme étudiant. Parmi les nouveaux nommés au bureau de la MNEF au cours de la décennie 1970, aucun n'est passé par la direction de l'UNEF-US ou de l'UNEF-Renouveau. Plus largement, ils affirment leur autonomie vis-à-vis de l'ensemble des étudiants. Sans prétendre que les élections à la MNEF étaient un modèle de démocratie jusqu'aux années 1960²⁹, la mise en place du vote par correspondance, l'espacement des consultations électorales (tous les trois ou quatre ans au lieu de tous les ans) et le jeu des cooptations pour remplacer les sortants entre deux congrès transforment la légitimité de ces dirigeants. Avec les années 1970, les nominations à la tête de la mutuelle dépendent plus des équilibres politiques que des expressions étudiantes. Ainsi ce sont successivement une équipe PSU, CERES puis PS mitterrandien qui se succèdent en moins

25. BDIC, fonds Benoît Willot, F delta 1102/4, MNEF, composition du BN élu au congrès de Thonon-les-Bains, 14 mai 1972.

26. Entretien avec un ancien président de la MNEF (PSU).

27. SPGA, archives de la MNEF, 5 JU 23, comptes-rendus des conseils d'administration de la MNEF, 1972-1989.

28. Entretien avec un ancien vice-président de la MNEF (1972-1979).

29. Olivier Guichard, ministre de l'Éducation nationale, pointe en 1969 dans un courrier adressé aux recteurs les irrégularités qui existent dans ces scrutins. «“Veillez à la régularité des élections” demande aux recteurs M. Guichard», *Le Figaro*, 12 décembre 1969.

de dix ans au BN. Au cours de cette décennie, le bureau national de la MNEF s'autonomise de la représentation des étudiants.

LA MISE EN CONCURRENCE DE LA MUTUALITÉ ÉTUDIANTE

Dès 1962 les étudiants qui ne se reconnaissent pas dans la ligne syndicale quittent l'UNEF et fondent la Fédération nationale des étudiants de France (FNEF). Ils revendiquent un engagement «apolitique» et présentent régulièrement des listes aux élections de la mutuelle. Les étudiants de l'Association nationale des étudiants de médecine de France (ANEMF) comprennent à la toute fin des années 1960 que, malgré quelques scores intéressants dans certaines sections, il leur est impossible de diriger la MNEF. Ils décident donc de fonder des sociétés mutualistes régionales³⁰. Ce sont les Lyonnais de l'Association corporative des étudiants en médecine de Lyon (ACEML) qui dès 1970, sont les premiers à fonder une telle structure avec la Société mutualiste des étudiants de la région Rhône-Alpes (SMERRA). Le ministère de l'Éducation nationale leur délivre le droit de gérer la sécurité sociale des étudiants le 5 janvier 1971 et, à la rentrée de septembre, ils obtiennent les agréments de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) nécessaires pour affilier les étudiants de Lyon et de Grenoble. Les autres régions suivent et, dès le mois de mai 1972, ce sont sept mutuelles régionales³¹ qui concurrencent la MNEF³² dans presque toutes les villes universitaires.

La configuration de la mutualité étudiante s'en trouve profondément et durablement modifiée. Désormais chaque étudiant choisit à chaque rentrée universitaire si c'est la mutuelle nationale ou la mutuelle régionale qui gèrera sa sécurité sociale. Derrière ce choix technique on retrouve une opposition politique. D'un côté la MNEF continue de défendre une cotisation unique pour les étudiants qui optent pour une complémentaire santé et s'engage dans la lutte pour la libéralisation de

30. Joan Taxis (2007), *De l'engagement à l'entreprise : La création et le développement de la Société mutualiste des étudiants du Sud-Ouest (1971-1993)*, mémoire de master en histoire et théorie du politique, IEP de Paris, 2007, p. 31-44.

31. La SMERRA, la Société mutualiste des étudiants du Sud-Ouest (SMESO), la Mutuelle des étudiants de Provence (MEP), la Société mutualiste des étudiants de la région parisienne (SMEREP), La Société mutualiste des étudiants de la région Bourgogne (SMEREB), la Société mutualiste des étudiants du Nord-Ouest (SMENO) et la MGEL. En mai 1973, elles seront rejointes par une huitième : la Société mutualiste des étudiants du Centre-Ouest (SMECO).

32. BDIC, Fonds MNEF, 4 delta 1183-1, MNEF 1973, Rapport moral présenté par Gérard Jacot.

l'IVG avec des campagnes d'affichage, un centre d'orthogénie à Paris et des bus conduisant les jeunes étudiantes désirant se faire avorter aux Pays-Bas. De l'autre, les mutuelles régionales offrent différents niveaux de garantie en fonction du niveau de cotisation de ses adhérents et prônent un modèle libéral pour l'exercice de la médecine³³. Les oppositions politiques n'ont plus seulement lieu au moment des élections mutualistes mais au moment du choix du centre d'affiliation lors des rentrées universitaires.

Ce n'est pas tout, l'émergence des mutuelles régionales a pour conséquence directe une exigence supplémentaire de l'efficacité de gestion de la part des pouvoirs publics. Suite à des inspections menées par l'IGAS en 1970 et 1972³⁴, il est demandé à la MNEF de revoir sa gestion et notamment sa politique salariale. Les dirigeants étudiants de la mutuelle sont alors placés dans une situation paradoxale qui les conduit à porter une ligne syndicale en tant que militants étudiants et à suivre les préconisations des tutelles et ainsi retenir des salaires et supprimer des postes, en tant que dirigeants³⁵. La gestion plus stricte de l'entreprise mutualiste se fait aux dépens de ses salariés et aussi du rôle d'expérimentation sociale de la MNEF.

DU QUARTIER LATIN À GENTILLY: LA PROFESSIONNALISATION DE LA GESTION DE LA MUTUELLE

La prise de distance par rapport à l'UNEF et la mise en concurrence de la sécurité sociale étudiante entraînent un mouvement de professionnalisation de la gestion de la mutuelle. On peut saisir ce dernier à travers trois éléments visibles: l'installation dans la durée des bureaux nationaux, l'émergence d'une direction générale et les déménagements successifs du siège de la MNEF.

Jusqu'au début des années 1970, il était de coutume que le bureau national de la MNEF soit renouvelé annuellement. Après chaque congrès, la composition de cette instance était modifiée et un nouveau président de la mutuelle désigné. À partir de 1974 les bureaux deviennent nettement plus pérennes. Serge Lagauche, interne en médecine, est alors

33. Joan Taris, *op. cit.*

34. BDIC, Fonds MNEF, 4 delta 1183/1, MNEF 1972, Relations avec nos autorités de tutelle, 11-14 mai 1972.

35. BDIC, Fonds MNEF, 4 delta 1183/1, MNEF 1974, circulaire n° 59 (31 mai 1974) et MNEF 1975, rapport moral présenté par Serge Lagauche (28-29 juin 1975).

nommé à la présidence de la MNEF et s'entoure d'une équipe de militants CERES. Ce petit groupe reste en place jusqu'en 1979. Et il ne s'agit pas d'une simple exception puisque la génération qui le remplace, autour du nouveau président Jean-Michel Grosz, reste en place jusqu'en 1986. De même pour le bureau de Dominique Levêque qui reste à la tête de la mutuelle étudiante jusqu'en 1995. Ces équipes successives s'installent dans la durée et s'affranchissent ainsi de la temporalité imposée par les élections annuelles étudiantes qui existaient jusqu'à la fin des années 1960. Ils s'investissent plus longuement à la mutuelle, se familiarisent mieux avec son fonctionnement et dans le même temps sont moins soumis au pouvoir révocatoire des étudiants qu'ils représentent.

Dans le même temps, s'affirme aux côtés des instances étudiantes une direction salariée de la mutuelle. C'est parce que la mutuelle est constamment en déficit budgétaire au cours des années 1970³⁶ que ses tutelles publiques exigent le développement d'une direction salariée, professionnelle et pérenne. Dès 1971, le bureau national met en place une direction administrative³⁷ qui a pour rôle d'«assister³⁸» les élus. C'est en 1975-1976 qu'une véritable direction générale est constituée. À partir de 1983 c'est Olivier Spithakis qui prend la tête de cette instance. Son passage du bureau national étudiant à la direction générale de la mutuelle correspond à l'affirmation de l'autorité de cette structure sur les représentants élus. Ce glissement est notamment visible par la politique de diversification des activités de la mutuelle, mise en place à partir de la fin des années 1980 et décidée par le directeur général³⁹.

En deux décennies, le mode de gestion de la MNEF s'est profondément transformé. À l'aube des années 1970, il était encore franchement étudiant avec un bureau national à la tête de la mutuelle dont les membres étaient des jeunes militants issus de l'UNEF. En quelques années cette gestion se professionnalise et s'autonomise des étudiants par un double mouvement : l'affranchissement de l'élection annuelle comme mode de renouvellement du bureau national et l'affirmation

36. «La mutuelle nationale des étudiants est menacée de disparaître affirme son président», *Le Monde*, 24 mars 1979.

37. BDIC, Fonds MNEF, 4 delta 1183/1, MNEF 1972, Rapport moral, 11-14 mai 1972.

38. BDIC, Fonds MNEF, 4 delta 1183/1, MNEF 1972, La réorganisation administrative, 11-14 mai 1972.

39. Camilo Argibay, (2013), art. cit.

d'une direction générale à la tête de la mutuelle. Cette transformation est nourrie par deux processus. Le premier est un mouvement général de professionnalisation du militantisme qui s'opère à ce moment-là et qui s'observe également dans d'autres secteurs⁴⁰. Le second, plus particulier, est une forme de réponse au déficit budgétaire de la MNEF lié, selon les tutelles publiques, au caractère étudiant de la gestion de l'organisation.

La localisation géographique du siège de la mutuelle est révélatrice de ces transformations. Initialement ces locaux jouxtaient ceux de l'UNEF, rue Soufflot, en plein centre du Quartier latin. Au cours des années 1960, on observe un premier déménagement rue Bézout. La Sorbonne n'est plus visible depuis les fenêtres mais le bureau national ne s'éloigne que de quelques centaines de mètres du quartier universitaire de Paris. Au début des années 1970 le siège de la MNEF quitte le 14^e arrondissement pour la banlieue parisienne, à Gentilly. Finalement les trois adresses successives des instances nationales de la mutuelle portent symboliquement le processus conjoint d'autonomisation vis-à-vis des étudiants et de professionnalisation de la gestion. En deux déménagements successifs, les locaux de la MNEF quittent les étudiants et leur principal syndicat pour devenir le siège d'une entreprise parmi tant d'autres.

CONCLUSION

In fine, la MNEF a bien été le laboratoire de l'autonomie des étudiants. Plusieurs réalisations concrètes témoignent de ce rôle : la protection sociale des étudiants, la mise en place d'établissements sanitaires et sociaux (BAPU et centres d'orthogénie) et les études menées par le CERS au cours des années 1960. Au cours de ses deux premières décennies d'existence, ces diverses expérimentations ont été obtenues dans le cadre d'une véritable gestion de la mutuelle par les pairs. C'étaient les représentants des étudiants, et plus précisément les syndicalistes de l'UNEF, qui dirigeaient la MNEF. Mais dès les années 1970, ce mode de fonctionnement a été remis en question. La gestion de la mutuelle est devenue l'affaire de plusieurs microgénération successives qui, au cours de cette même décennie, se sont détaché du syndicalisme

40. Cécile Guillaume et Sophie Pohic, «La professionnalisation de l'activité syndicale: talon d'Achille de la politique de syndicalisation à la CFDT?», *Politix*, 85 (1), 2009, p. 31-56.

étudiant. Elles se sont affranchies d'un contrôle militant et ont ainsi affirmé leur autonomie par rapport à d'autres représentants des étudiants. Ce mouvement a été renforcé par l'émergence – et l'autorité croissante – d'une direction générale salariée venant concurrencer le bureau national élu.

Ce qui se joue alors ouvre la porte à la politique de diversification des activités de la MNEF (logement, voyage, assurance, banque, etc.) qui aura deux conséquences. La première, plus connue, est la construction d'un système de filiales et de rétributions occultes qui conduira à l'éclatement du scandale de la MNEF. La seconde, moins médiatisée, est l'assise financière qui est apportée par cette politique nouvelle et qui conduit la mutuelle à présenter des budgets excédentaires⁴¹.

Au travers de la focale de l'autonomie s'ouvre donc une période paradoxale à partir de la fin des années 1980. D'un côté, les opportunités financières offertes par cette diversification permettent à la mutuelle d'asseoir une autonomie organisationnelle plus grande encore. Ses dirigeants ne sont plus contraints de négocier des remises de gestion plus importantes auprès des ministères ou de la caisse primaire. D'un autre côté, la MNEF n'est presque plus une organisation gérée par des étudiants. Il existe bien un bureau national qui s'est d'ailleurs de nouveau rapproché d'un syndicat étudiant : l'UNEF-ID. Mais le pouvoir de décision – à court et long terme – s'est déplacé vers la direction générale. Au moment où l'autonomie organisationnelle de la mutuelle atteint son paroxysme, elle a définitivement perdu son rôle de laboratoire de l'autonomie des étudiants. Définitivement puisque, à la suite de l'éclatement du scandale, elle sera placée en liquidation judiciaire en 2000. Au cours de ces dernières années, la mutuelle ne sera donc pas parvenue à porter conjointement ces deux formes d'autonomie : celle des étudiants et celle de l'organisation.

41. Audition d'Olivier Spithakis par la commission d'enquête parlementaire sur le régime étudiant de sécurité sociale, Assemblée nationale, 19 mai 1999.

